

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023



DECLARATION DE LA RESPONSABILITE DE LA DIRECTION A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La préparation et la présentation des états financiers consolidés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« la CDPQ ») relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le *Manuel de CPA Canada*. Nous nous assurons que les données financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés comprennent des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, la direction a fait des choix relatifs à l'information à présenter, fait des estimations et posé des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats futurs peuvent être sensiblement différents de nos estimations actuelles, notamment en raison de l'évolution des marchés financiers ou d'autres événements pouvant avoir une incidence sur la juste valeur des placements.

Comme responsables de la fiabilité de l'information financière, nous nous appuyons sur des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Ces contrôles comprennent notamment une définition claire des responsabilités, une délégation de pouvoir et une répartition des tâches, des normes déontologiques, des critères à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, ainsi que des politiques, des directives et des processus conçus en vue de s'assurer que les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien évalué et bien protégé et que des registres adéquats sont tenus.

De plus, le groupe d'Audit interne de la CDPQ procède régulièrement à des audits des contrôles internes. Ces contrôles et audits visent à nous donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables utilisés en vue de la préparation des états financiers consolidés et à assurer que l'actif est préservé de toute utilisation ou disposition non autorisées, que le passif est constaté et que nous satisfaisons à toutes les exigences légales auxquelles la CDPQ est assujettie, notamment la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*.

Annuellement, nous attestons la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi que la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au comité d'audit du conseil d'administration de la CDPQ, le cas échéant.

Le Vérificateur général du Québec et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« les coauditeurs ») ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CDPQ pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 et leur rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et comporte l'expression de leur opinion. Les coauditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le conseil d'administration et ses comités exercent un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux risques et de l'évaluation d'opérations importantes. En outre, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés et le rapport annuel.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et les coauditeurs, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.



Charles Emond, FCPA
Président et chef de la direction



Maarika Paul, FCPA, EEE, IAS.A
Première vice-présidente et cheffe de la Direction financière et des Opérations

Montréal, le 25 février 2025

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations de l'actif net attribuable aux déposants et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<i>Évaluation à la juste valeur d'actifs financiers fondée sur des données d'entrée non observables</i>	

Le groupe décrit ses estimations, hypothèses et jugements comptables par rapport à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés. Comme indiqué à la note 6 des états financiers consolidés, le groupe détient des actifs financiers d'un montant de 287,5 milliards de dollars classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le calcul de la juste valeur de ces actifs financiers est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation, les taux d'escompte et les flux de trésorerie futurs constituent les principales données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces actifs financiers.

L'audit de la juste valeur d'actifs financiers fondée sur des données d'entrée non observables est complexe, exige que les auditeurs portent des jugements importants et requièrent la participation de spécialistes afin d'apprécier les techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables utilisées par le groupe. L'utilisation de techniques d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait produire des estimations de la juste valeur considérablement différentes puisque les données d'entrée non observables sont associées à un degré de subjectivité et d'incertitude plus élevé et pourraient être influencées par des événements et des conditions de marché futurs.

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles à l'égard du processus d'évaluation des placements, qui comprennent les contrôles de revue de la direction sur l'appréciation des techniques d'évaluation, les données d'entrée importantes et les hypothèses utilisées dans les estimations de la juste valeur.

Les procédures d'audit mises en œuvre à l'égard de l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers fondée sur des données d'entrée non observables ont varié en fonction de la nature du placement sélectionné et ont, entre autres, compris les procédures suivantes :

- Pour un échantillon de placements, nous avons évalué, en collaboration avec nos spécialistes, le caractère approprié des techniques d'évaluation utilisées et nous avons testé l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation.
- Pour un échantillon de placements, nous avons évalué le caractère approprié des données d'entrée non observables et des hypothèses utilisées dans les estimations de la juste valeur en les comparant aux documents d'appui ou aux données de marché disponibles et en évaluant tout ajustement important qui y est apporté.
- Pour les placements sélectionnés, nous avons notamment analysé les ajustements importants appliqués aux multiples du BAIIA et aux flux de trésorerie futurs. Nous avons également apprécié la détermination des écarts de crédit, des taux d'actualisation, des taux de capitalisation et des taux d'escompte compte tenu des informations propres aux placements ainsi que des informations pertinentes du marché. De plus, nous avons évalué le caractère approprié du choix de la direction des sociétés ouvertes comparables.
- Pour un échantillon de placements vendus au cours de l'exercice, nous avons validé l'exactitude des estimations antérieures de la direction. Nous avons également examiné l'appréciation des événements et transactions postérieurs à la date de clôture par la direction et avons évalué si ces événements et transactions corroborent ou contredisent les estimations de fin d'exercice.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

L'associé d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré est Michel Bergeron.

La vérificatrice générale du Québec,

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Canada, Montréal, le 25 février 2025

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A114960
Canada, Montréal, le 25 février 2025

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens)

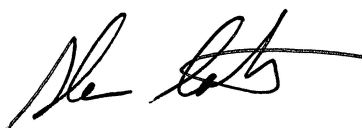
	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Trésorerie		1 115	1 691
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement		4 991	1 569
Avances à des déposants		628	1 171
Revenus de placement courus et à recevoir		1 765	1 411
Autres actifs		2 048	705
Placements	4	562 927	504 902
Total de l'actif		573 474	511 449
PASSIF			
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement		3 800	4 503
Autres passifs		2 472	2 248
Passifs relatifs aux placements	4	93 915	70 451
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux déposants		100 187	77 202
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS		473 287	434 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Charles Emond, FCPA
Président et chef de la direction



Alain Côté, FCPA, IAS.A
Président du comité d'audit

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
Revenus de placement		12 122	10 278
Dépenses de placement		(4 016)	(2 748)
Revenu net de placement	8	8 106	7 530
Charges d'exploitation	9	(979)	(799)
Revenu net		7 127	6 731
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur	8	32 519	21 254
Résultat de placement avant distributions aux déposants	8	39 646	27 985
Distributions aux déposants		(14 983)	(11 338)
Résultats net et global attribuables aux déposants		24 663	16 647

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Distributions à verser aux déposants	Dépôts à participation	Actif net attribuable aux déposants
Solde au 31 décembre 2023	1 654	6	3 393	429 194	434 247
Attributions et distributions					
Résultats net et global attribuables aux déposants	-	-	-	24 663	24 663
Distributions aux déposants	17 985	-	(3 002)	-	14 983
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(22 067)	-	-	22 067	-
Annulation d'unités de dépôts à participation	5 281	-	-	(5 281)	-
Dépôts					
Retraits nets	(606)	-	-	-	(606)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 247	6	391	470 643	473 287

	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Distributions à verser aux déposants	Dépôts à participation	Actif net attribuable aux déposants
Solde au 31 décembre 2022	1 407	6	986	399 488	401 887
Attributions et distributions					
Résultats net et global attribuables aux déposants	-	-	-	16 647	16 647
Distributions aux déposants	8 931	-	2 407	-	11 338
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(17 243)	-	-	17 243	-
Annulation d'unités de dépôts à participation	4 184	-	-	(4 184)	-
Dépôts					
Contributions nettes	4 375	-	-	-	4 375
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 654	6	3 393	429 194	434 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultats net et global attribuables aux déposants		24 663	16 647
Ajustements pour :			
Pertes nettes non réalisées sur les billets de trésorerie et à terme et les emprunts à payer		370	577
Pertes (Gains) nets de change sur les billets de trésorerie et à terme et les emprunts à payer		2 157	(789)
Distributions aux déposants		14 983	11 338
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation			
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement		(3 422)	807
Avances à des déposants		543	(444)
Revenus de placement courus et à recevoir		(354)	(237)
Autres actifs		(1 343)	442
Placements		(58 085)	(37 920)
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement		(703)	2 560
Autres passifs		224	614
Passifs relatifs aux placements		19 709	(908)
		(1 258)	(7 313)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des billets de trésorerie à payer		2 611	(1 856)
Émission de billets de trésorerie à payer		8 606	16 386
Remboursement de billets de trésorerie à payer		(12 092)	(18 096)
Variation nette des emprunts à payer		(1 143)	(349)
Émission de billets à terme à payer		6 004	9 819
Remboursement de billets à terme à payer		(2 758)	(2 676)
Contributions nettes (retraits nets)		(606)	4 375
		622	7 603
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 791	1 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 155	1 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :			
Trésorerie		1 115	1 691
Équivalents de trésorerie	4	40	100
		1 155	1 791
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts et dividendes reçus		11 139	9 324
Intérêts payés		(3 868)	(2 384)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, est régie par la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* (RLRQ, chapitre C-2) (Loi).

La CDPQ a élu domicile au Québec, Canada. L'adresse du siège social est le 65, rue Sainte-Anne, Québec, Canada. Le bureau principal de la CDPQ est situé au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, Canada.

La CDPQ a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la Loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec.

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de la CDPQ. Les états financiers consolidés de la CDPQ comprennent les comptes du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés ainsi que les comptes de ses filiales qui offrent exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les activités d'investissement des déposants dans les différents portefeuilles spécialisés de la CDPQ s'effectuent par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation de fonds particuliers.

Fonds général

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie et d'équivalents de trésorerie aux fins des opérations de la CDPQ ainsi que la gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et des activités de financement.

Fonds particuliers

Les fonds particuliers regroupent principalement des placements diversifiés dans des portefeuilles spécialisés. Chacun des fonds particuliers est dédié à un seul déposant qui investit dans des dépôts à participation de fonds particuliers.

Les fonds particuliers des déposants sont les suivants :

- Fonds 300 :** Fonds du régime de base du Régime de rentes du Québec administré par Retraite Québec;
- Fonds 301 :** Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics administré par Retraite Québec;
- Fonds 302 :** Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par Retraite Québec;
- Fonds 303 :** Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec administré par Retraite Québec;
- Fonds 305 :** Régime de retraite des élus municipaux administré par Retraite Québec;
- Fonds 306 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Volet à prestations déterminées administré par le Comité de retraite;
- Fonds 307 :** Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Fonds 309 :** Fonds des opérations courantes de l'autorité administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 310 :** Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval administré par le Comité de retraite;
- Fonds 311 :** Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte général administré par la Commission de la construction du Québec;
- Fonds 312 :** Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte des retraités administré par la Commission de la construction du Québec;
- Fonds 313 :** Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte complémentaire administré par la Commission de la construction du Québec;
- Fonds 314 :** Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 315 :** Compte dédié administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 316 :** Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 317 :** Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 318 :** Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 319 :** Régimes de retraite de la Société des casinos du Québec administré par la Société des casinos du Québec Inc;
- Fonds 321 :** Fiducie globale de la Ville de Longueuil administré par le Comité de placement;
- Fonds 322 :** Régime de retraite HEC administré par HEC Montréal;
- Fonds 323 :** Régime des policiers de la Ville de Longueuil administré par le Comité de retraite;
- Fonds 324 :** Fonds commun des cols bleus et pompiers de la Ville de Longueuil administré par le Comité de retraite;
- Fonds 326 :** Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 328 :** Régime de rentes de survivants administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 329 :** Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds particuliers (suite)

- Fonds 330 :** Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Fonds 331 :** Régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale administré par le Comité de retraite;
- Fonds 332 :** Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;
- Fonds 333 :** Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur;
- Fonds 334 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Volet à coût partagé administré par le Comité de retraite;
- Fonds 335 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2025 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 336 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2030 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 337 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2040 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 338 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2050 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 339 :** Fonds d'indemnisation des services financiers administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 340 :** Régimes de retraite de la Ville de Terrebonne administrés par le Comité de retraite conjoint des Régimes de retraite de la Ville de Terrebonne;
- Fonds 342 :** Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;
- Fonds 343 :** Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale;
- Fonds 344 :** Réserve administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 345 :** Fiducie globale des régimes de retraite des employés de la Ville de Lévis administré par le Comité de retraite;
- Fonds 347 :** Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec administré par le Comité de placement;
- Fonds 349 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence - Fonds 2035 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 350 :** Régime de retraite pour les employés de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu administré par le Comité de retraite;
- Fonds 351 :** Fonds des générations administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 353 :** Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – caisse participants administré par Retraite Québec;
- Fonds 354 :** Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – caisse employeurs administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 361 :** Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 362 :** Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 363 :** Régime de retraite des employés de la Ville de Laval administré par le Comité de retraite;
- Fonds 367 :** Fonds d'information sur le territoire administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 368 :** Fonds de partenariats stratégiques administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 369 :** Fonds des congés de maladie accumulés administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 371 :** Fonds des congés de maladie accumulés – ARQ administré par l'Agence du revenu du Québec;
- Fonds 373 :** Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges administré par Retraite Québec;
- Fonds 374 :** Fiducie globale Ville de Magog administrée par le Comité de retraite mixte;
- Fonds 376 :** Fiducie globale des régimes de retraite de la Ville de Sherbrooke administré par le Comité de placement;
- Fonds 378 :** Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels – Fonds des cotisations des employés administré par Retraite Québec;
- Fonds 383 :** Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke administré par le Comité de retraite;
- Fonds 384 :** Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 385 :** Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 386 :** Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 387 :** Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 388 :** Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 389 :** Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 392 :** Fonds - Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs administré par la Régie du bâtiment du Québec;
- Fonds 393 :** Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique administré par le Comité de retraite;
- Fonds 395 :** Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par Retraite Québec;
- Fonds 399 :** Fonds du régime supplémentaire du Régime de rentes du Québec administré par Retraite Québec.

Portefeuilles spécialisés

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes dans lesquelles les fonds particuliers peuvent investir sous forme de dépôts à participation. Les différents portefeuilles spécialisés de la CDPQ sont :

- Valeurs à court terme (740);
- Taux (765);
- Crédit (766);
- Infrastructures (782);
- Immobilier (710);
- Marchés boursiers (737);
- Placements privés (780);
- Répartition de l'actif (771).

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

Présentation et base d'évaluation

La CDPQ évalue à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN) l'ensemble de ses instruments financiers, incluant les participations dans des filiales non consolidées, les partenariats, les entreprises associées ainsi que les entités structurées. Les filiales offrant exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion sont consolidées conformément aux modalités prévues à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*.

Les états consolidés de la situation financière sont présentés selon le critère de liquidité.

Approbation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés de la CDPQ ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 25 février 2025.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés de la CDPQ sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

Conversion de devises

Les écarts de conversion sur les placements et les passifs relatifs aux placements à la juste valeur et les autres actifs et passifs monétaires sont présentés aux états consolidés du résultat global à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur ».

Recours au jugement et à des estimations

La préparation des états financiers consolidés de la CDPQ selon les Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables significatives décrites dans les sections suivantes et sur les montants présentés aux états consolidés de la situation financière et aux états consolidés du résultat global.

Jugement

Qualification à titre d'entité d'investissement

Le recours au jugement s'effectue principalement au niveau de la qualification de la CDPQ à titre d'entité d'investissement. La CDPQ satisfait aux trois critères obligatoires de la définition de l'IFRS 10, soit : 1) Obtenir des fonds d'un ou de plusieurs déposants; 2) Déclarer à ses déposants que sa mission est d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement et 3) Évaluer et mesurer la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De plus, selon l'IFRS 10, quatre caractéristiques typiques sont suggérées dans le cadre d'une analyse de la qualification d'une entité à titre d'entité d'investissement, soit : 1) Détenir plus d'un investissement; 2) Avoir plusieurs déposants; 3) Avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées et 4) Détenir des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires. La CDPQ ne satisfait pas à la troisième caractéristique typique d'une entité d'investissement en raison du fait que la CDPQ et les déposants sont pour la plupart liés. Cependant, la CDPQ se qualifie tout de même à titre d'entité d'investissement. En effet, la direction est d'avis que le fait d'avoir des déposants liés à l'entité d'investissement ne compromet pas la mission de la CDPQ de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement pour ses déposants.

Présentation de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La direction doit porter un jugement quant à l'importance de chaque donnée d'entrée dans l'établissement de la classification du niveau hiérarchique, tel que décrit à la note 6.

Recours au jugement et à des estimations (suite)

Intérêts détenus dans des entités

La direction doit porter un jugement afin de déterminer si la CDPQ exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur certaines entités ainsi que sur la détention d'intérêts dans des entités structurées, tel que décrit à la note 16. Le jugement sur la relation entre la CDPQ et toute entité dans laquelle la CDPQ investit est effectué au moment de l'investissement initial et doit être réévalué lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

La CDPQ détient des intérêts dans une entité structurée lorsque les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

La CDPQ contrôle une filiale, incluant une entité structurée, seulement si les critères de l'IFRS 10 sont réunis, soit : 1) Elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité; 2) Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité et 3) Elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Lorsque la direction évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la CDPQ qui sont exerçables, la détention d'instruments convertibles en actions donnant des droits de vote, l'existence d'accords contractuels permettant de diriger les activités pertinentes de l'entité ainsi que d'autres circonstances ayant une incidence sur la prise de décisions.

La CDPQ exerce un contrôle conjoint sur un partenariat, qu'il s'agisse d'une coentreprise ou d'une entreprise commune, lorsqu'il y a une entente contractuelle nécessitant le consentement unanime des parties partageant le contrôle des activités pertinentes.

La CDPQ exerce une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle participe aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur celle-ci. La CDPQ est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient 20 % ou plus des droits de vote d'une entité, sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

Estimations et hypothèses

Les principales estimations et hypothèses, présentées à la note 6, ont trait à l'évaluation de la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements classés de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées.

Incidence de l'incertitude économique sur les jugements, estimations et hypothèses

Les marchés financiers sont source d'incertitude, notamment en raison des tensions géopolitiques, des négociations tarifaires en cours, de la volatilité des marchés boursiers et des taux d'intérêt qui continuent de perturber l'activité économique mondiale.

Les principales estimations et hypothèses de même que l'analyse et la gestion des risques tiennent compte des incertitudes et des facteurs connus à ce jour. Les principales estimations et hypothèses incluent celles entourant les données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Les meilleures estimations de la CDPQ sont reflétées dans les résultats présentés. La CDPQ continue de surveiller l'évolution des facteurs d'incertitude économique et leur incidence. Les techniques d'évaluation et les données d'entrées non observables utilisées sont présentées à la note 6e tandis que la note 6f présente une analyse de sensibilité.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la CDPQ comprennent la trésorerie, les montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement, les avances à des déposants, les revenus de placement courus et à recevoir, les autres actifs, les placements, les montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement, les autres passifs, les passifs relatifs aux placements et l'actif net attribuable aux déposants.

Classification et mesure

Les instruments financiers sont catégorisés selon leur nature et leurs caractéristiques. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale qui correspond à la date à laquelle la CDPQ est assujettie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La gestion des actifs et des passifs financiers de la CDPQ est effectuée et leur performance évaluée sur la base d'un modèle à la juste valeur. Conséquemment, tous les actifs financiers de la CDPQ sont obligatoirement classés à la JVBRN et les passifs financiers de la CDPQ sont désignés à la JVBRN. Les instruments financiers dérivés et les titres vendus à découvert sont obligatoirement classés à la JVBRN.

Les engagements liés à l'acquisition de créances d'entreprises et de prêts hypothécaires sont classés à la JVBRN lorsqu'un des critères suivants est respecté, soit : 1) les engagements sont désignés comme étant des passifs financiers à la JVBRN ou la CDPQ a pour pratique de vendre ces prêts résultant de ses engagements ou 2) les engagements peuvent faire l'objet d'un règlement net en trésorerie.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global. Lorsque la variation de la juste valeur des passifs financiers désignés à la JVBRN est attribuable aux variations du risque de crédit propre de la CDPQ, celle-ci est présentée distinctement aux états consolidés du résultat global à moins que cette présentation crée ou accroisse une non-concordance comptable, le cas échéant. Les revenus et les dépenses sont présentés à la rubrique « Revenu net de placement » aux états consolidés du résultat global.

Instruments financiers (suite)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur se définit comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est établie pour chaque instrument financier, qui peut représenter un élément autonome d'actif ou de passif, par exemple une action ou une obligation, ou un groupe d'actifs et de passifs, par exemple une participation dans une filiale non consolidée ou une entreprise associée. Lors de sa comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Subséquemment, la juste valeur d'un instrument financier est classée en fonction de la hiérarchie de la juste valeur, décrite à la note 6.

La CDPQ utilise des techniques d'évaluation appropriées selon les caractéristiques de l'instrument financier, la disponibilité des données d'entrée et les hypothèses que prendraient en compte les intervenants du marché, tout en maximisant l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et en minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables. Les techniques d'évaluation sont appliquées de façon constante. Les informations relatives à la juste valeur sont présentées à la note 6.

Trésorerie

La trésorerie représente les liquidités déposées auprès d'institutions financières reconnues et porte intérêt aux taux du marché.

Placements

Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe, les titres à revenu variable, les participations dans des filiales non consolidées ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les équivalents de trésorerie comprennent des valeurs à court terme. Ces titres répondent à la définition d'équivalents de trésorerie puisqu'ils sont utilisés à des fins de gestion de la trésorerie, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de variations de la juste valeur et leur échéance initiale est de trois mois ou moins. Ces instruments financiers portent intérêt aux taux du marché.

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les créances d'entreprises et les obligations qui comprennent les fonds de titres à revenu fixe. Les achats et les ventes de titres à revenu fixe sont constatés à la date de transaction à l'exception des achats et des ventes des créances d'entreprises, qui sont constatés à la date de règlement.

Les titres à revenu variable comprennent notamment des actions cotées, des fonds de couverture, des fonds négociés en bourse et des fonds de placement dont les achats et les ventes sont constatés à la date de transaction, ainsi que des actions non cotées, des fonds de placement privés, d'infrastructures et d'immobiliers dont les achats et les ventes sont constatés à la date de règlement.

Les participations dans des filiales non consolidées représentent l'investissement de la CDPQ dans des entités contrôlées qui ne sont pas consolidées conformément à l'IFRS 10. L'investissement de la CDPQ dans ces entités peut être fait sous forme d'instruments de capitaux propres ou sous forme d'instruments d'emprunts.

Passifs relatifs aux placements

Les passifs relatifs aux placements comprennent les titres vendus en vertu de conventions de rachat, les titres vendus à découvert, les billets de trésorerie à payer, les emprunts à payer, les billets à terme à payer ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les titres vendus à découvert représentent les engagements de la CDPQ d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions. La CDPQ peut vendre à découvert des actions ainsi que des obligations.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la CDPQ effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins discrétionnaires ou de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés à la rubrique « Placements » aux états consolidés de la situation financière, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés à la rubrique « Passifs relatifs aux placements » aux états consolidés de la situation financière.

Opérations en voie de règlement

Les transactions effectuées avec des contreparties pour la vente ou l'achat de titres qui n'ont pas encore été réglées à la date de clôture sont comptabilisées respectivement aux rubriques « Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement » et « Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement » aux états consolidés de la situation financière.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

La CDPQ décomptabilise des actifs financiers lorsque tous les droits contractuels de ces actifs arrivent à échéance ou lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont été transférés et lorsqu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif financier de sorte qu'elle ne conserve pas le contrôle de cet actif. Lorsque la CDPQ considère qu'elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages lors du transfert d'un actif financier, celui-ci n'est pas décomptabilisé des états consolidés de la situation financière et, s'il y a lieu, un passif financier correspondant est comptabilisé. Les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés sont présentés à la note 13. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation s'y rattachant est éteinte, annulée ou échue.

Instruments financiers (suite)

Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La CDPQ conclut des opérations d'achat ou de vente de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, qu'elle s'engage à revendre ou à racheter auprès de la contrepartie à une date ultérieure.

Les titres achetés ne sont pas comptabilisés aux états consolidés de la situation financière puisque la contrepartie conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les montants déboursés sous forme de trésorerie sont décomptabilisés et un actif correspondant est comptabilisé dans les placements sous la catégorie « Titres achetés en vertu de conventions de revente ».

Les titres vendus ne sont pas décomptabilisés des états consolidés de la situation financière puisque la CDPQ conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les montants reçus sous forme de trésorerie sont comptabilisés et un passif correspondant est comptabilisé dans les passifs relatifs aux placements sous la catégorie « Titres vendus en vertu de conventions de rachat ».

Les revenus et les dépenses résultant des opérations de titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Prêts et emprunts de titres

La CDPQ conclut des opérations de prêts et d'emprunts de titres sur les placements en actions et en obligations. Ces opérations sont généralement garanties par des titres reçus des contreparties ou donnés par la CDPQ, respectivement. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et les titres empruntés ne sont pas comptabilisés aux états consolidés de la situation financière puisque la CDPQ ou la contrepartie conserve respectivement les risques et avantages liés à ces titres. Les revenus et les dépenses résultant des opérations de prêts et d'emprunts de titres sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Actif net attribuable aux déposants

L'actif net attribuable aux déposants se compose des dépôts à vue, des dépôts à terme, des distributions à verser aux déposants ainsi que des dépôts à participation.

Dépôts à vue et dépôts à terme

Les dépôts à vue portent intérêt à taux variable et sont remboursables à vue. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe ou à taux variable et sont remboursables à l'échéance. Les dépôts à vue et les dépôts à terme représentent des créances de la CDPQ à l'égard des déposants conformément au *Règlement sur les conditions et modalités des dépôts, fonds et portefeuilles de la Caisse de dépôt et placement du Québec* (Règlement).

Distributions à verser aux déposants

Conformément au Règlement, les distributions à verser aux déposants correspondent au revenu net ou à la perte nette provenant des portefeuilles spécialisés ainsi qu'aux gains nets ou aux pertes nettes réalisés à l'annulation d'unités de participation de portefeuilles spécialisés détenues par les fonds particuliers qui sont comptabilisés à la clôture de chaque mois et qui sont versés au compte de dépôts à vue des déposants au début du mois suivant. Les distributions peuvent également s'effectuer par l'émission d'unités de dépôts à participation de fonds particuliers.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation pour chacun des fonds particuliers. Chaque unité de participation confère à son détenteur une participation dans l'actif net du fonds particulier. La valeur de l'actif net par unité est établie en divisant l'actif net du fonds particulier par le nombre d'unités en circulation. Les déposants peuvent acheter ou annuler des unités de dépôts à participation à cette valeur au début de chaque mois. L'écart entre le produit d'annulation et la valeur comptable à l'émission est récupéré au compte de dépôts à vue du déposant. De plus, les unités de dépôts à participation confèrent à leur détenteur le droit de recevoir des distributions. Les unités de dépôts à participation sont des instruments financiers définis comme l'avoir des déposants conformément au Règlement et ces unités sont subordonnées à toutes les autres catégories de passifs financiers.

Résultats net et global

Revenus et dépenses de dividendes et d'intérêts

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque la CDPQ obtient le droit au dividende, généralement à compter de la date ex-dividende. Les distributions de fonds sont comptabilisées à titre de revenus à la date de règlement. Les dépenses de dividendes provenant des actions vendues à découvert sont comptabilisées lorsque les actionnaires obtiennent le droit au dividende. Les revenus et les dépenses de dividendes sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux coupon prescrit. Les revenus et les dépenses d'intérêts sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Frais de gestion

Les frais de gestion des placements représentent les coûts engagés aux fins de gestion externe. Ces frais, qui incluent à la fois les frais de base et ceux liés à la performance des actifs financiers, se composent de frais de gestion de marchés boursiers et de frais de gestion de marchés privés. Les frais de gestion pour les marchés boursiers représentent les sommes versées directement à des gestionnaires de fonds institutionnels pour gérer les titres boursiers appartenant à la CDPQ. Les frais de gestion de marchés privés déduits de la juste valeur des placements représentent les frais pour la gestion de placements effectuée par des gestionnaires externes.

Les frais de gestion de base et les frais de gestion liés à la performance versés à des gestionnaires externes pour les marchés boursiers sont comptabilisés et présentés distinctement aux rubriques « Dépenses de placement » et « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » respectivement, alors que les frais de gestion déduits de la juste valeur des placements sont comptabilisés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

Résultats net et global (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction encourus par la CDPQ et directement attribuables à l'acquisition, à la vente ainsi qu'à l'émission d'un instrument financier sont présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global. Ces coûts sont composés de frais de commissions, de frais d'agence de notation ainsi que d'honoraires professionnels et juridiques liés aux activités d'investissement et de financement.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent l'ensemble des frais engagés pour la gestion et l'administration des placements de la CDPQ et sont présentées distinctement aux états consolidés du résultat global.

Impôt sur le revenu

En vertu de la loi fédérale et des lois provinciales de l'impôt sur le revenu, la CDPQ est exonérée d'impôt au Canada. Dans certaines juridictions étrangères, les revenus de placement et les gains en capital peuvent être assujettis à l'impôt. Les retenues et les dépenses d'impôt sont présentées respectivement aux rubriques « Revenu net de placement » et « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global. Les actifs et passifs d'impôts différés générés par les placements détenus directement par la CDPQ sont comptabilisés aux rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » respectivement aux états consolidés de la situation financière, alors que ceux-ci sont inclus dans la juste valeur de la participation dans des filiales non consolidées, lorsqu'ils sont générés par des placements détenus par les filiales intermédiaires.

Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur

Les gains et les pertes réalisés sur les placements et les passifs relatifs aux placements représentent la différence entre la valeur du règlement et la valeur à la comptabilisation initiale. Les gains et les pertes réalisés sur les instruments financiers dérivés représentent les paiements et les encaissements. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments financiers incluent les variations nettes de la juste valeur de l'exercice ainsi que le renversement des gains et des pertes non réalisés des exercices précédents qui ont été réalisés au cours de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

Distributions aux déposants

Conformément au Règlement, les distributions aux déposants correspondent au revenu net ou à la perte nette de l'exercice provenant des portefeuilles spécialisés ainsi qu'aux gains nets ou aux pertes nettes réalisés à l'annulation d'unités de participation de portefeuilles spécialisés détenues par les fonds particuliers. Les distributions aux déposants sont comptabilisées à titre de charges financières et sont présentées distinctement aux états consolidés du résultat global.

Événement important

Le 24 janvier 2024, la CDPQ a annoncé l'intégration des activités de ses filiales immobilières, Ivanhoé Cambridge et Otéra Capital. Dans le contexte de cette intégration, le 26 avril 2024, la CDPQ a procédé au rachat de la totalité des actions détenues par les actionnaires minoritaires dans ses filiales immobilières. Suivant la clôture de la transaction, les activités d'Ivanhoé Cambridge et d'Otéra Capital ont été intégrés au sein des portefeuilles spécialisés Immobilier (710) et Crédit (766), respectivement. Les filiales immobilières sont désormais considérées comme des filiales intermédiaires qui ont pour unique objectif de détenir des placements.

Suivant l'intégration des filiales immobilières, la présentation et la base d'évaluation de ces filiales n'ont pas été modifiées. La CDPQ se qualifiant à titre d'entité d'investissement, seulement les filiales offrant exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion sont consolidées, ainsi les filiales immobilières continueront d'être évaluées à la JVBRN. Cependant, certaines notes complémentaires ont été ajustées afin d'harmoniser la divulgation avec les autres filiales intermédiaires de la CDPQ, notamment aux notes 6, 8, 9, 14, 16 et 18.

3. AMENDEMENTS ET NOUVELLES NORMES IFRS DE COMPTABILITÉ

IAS 12 *Impôts sur le résultat*

En mai 2023, l'IASB a modifié IAS 12 *Impôts sur le résultat*, instaurant une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts différés rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, ainsi que les informations à fournir à ce sujet. Les modifications sont entrées en vigueur immédiatement après leur publication.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidences sur les états financiers consolidés puisque la CDPQ est exemptée du champ d'application des règles du Pilier 2. Notamment, la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés. La CDPQ continuera de surveiller l'adoption ou la quasi-adoption des lois fiscales dans les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités afin de confirmer son exemption.

Modifications et nouvelles normes IFRS de comptabilité à venir

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 établit une structure définie pour l'état consolidé du résultat global, exige des informations spécifiques sur les indicateurs de performance définis par la direction et améliore les exigences en matière de regroupement et de ventilation dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et ce de manière rétrospective. La CDPQ évaluera l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui modifie la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*. Ces modifications visent, entre autres, à clarifier les exigences relatives à la décomptabilisation des passifs financiers et à introduire un choix de méthode comptable concernant les passifs réglés via un système de paiement électronique. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et ce de manière rétrospective. La CDPQ évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

La CDPQ n'anticipe pas que les autres modifications et interprétations publiées par l'IASB, qui ne sont pas encore en vigueur, auront une incidence sur les états financiers consolidés.

4. PLACEMENTS ET PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS

a) Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements		
Équivalents de trésorerie		
Valeurs à court terme	40	100
Total des équivalents de trésorerie	40	100
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	1 391	960
Titres achetés en vertu de conventions de revente	1 728	15 383
Créances d'entreprises	1 950	2 559
Obligations		
Gouvernements	107 007	69 890
Sociétés d'État et autres administrations publiques	5 449	6 496
Secteur corporatif	11 472	13 174
Fonds de titres à revenu fixe	1 087	1 247
Total des titres à revenu fixe	130 084	109 709
Titres à revenu variable		
Actions		
Cotées en bourse	135 546	123 003
Non cotées	19 185	20 801
Total des titres à revenu variable	154 731	143 804
Participations dans des filiales non consolidées		
Placements de biens immobiliers	56 756	57 970
Placements de dettes immobilières	22 715	22 511
Placements privés	68 558	60 018
Placements d'infrastructures	62 880	54 127
Placements de titres à revenu fixe	47 915	40 571
Placements de fonds de couverture	9 259	7 509
Placements de marchés boursiers	6 615	5 347
Total des participations dans des filiales non consolidées	274 698	248 053
Instruments financiers dérivés (note 5)	3 374	3 236
Total des placements	562 927	504 902

b) Passifs relatifs aux placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des passifs relatifs aux placements :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs relatifs aux placements		
Passifs financiers non dérivés		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	44 132	29 805
Titres vendus à découvert		
Actions	1 969	690
Obligations	-	416
Billets de trésorerie à payer	8 761	9 151
Emprunts à payer	503	1 635
Billets à terme à payer	32 316	27 039
Total des passifs financiers non dérivés	87 681	68 736
Instruments financiers dérivés (note 5)	6 234	1 715
Total des passifs relatifs aux placements	93 915	70 451

5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, qui ne requièrent aucun ou très peu d'investissement initial et qui sont réglés à une date future. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice) ou une marchandise (métal précieux). Certains instruments financiers dérivés sont réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation. La CDPQ a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après.

Les contrats à terme sont des engagements d'achat ou de vente d'un élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établi par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente. Les contrats à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur un marché hors cote. Les contrats à terme normalisés ont des modalités fixées par un marché réglementé.

Les options sont des contrats qui peuvent être négociés sur des marchés hors cote ou des marchés réglementés, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un sous-jacent à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date ultérieure déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Les trocs sont des dérivés négociés sur des marchés hors cote par lesquels deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence, des dates de versement et une durée.

Les bons de souscription sont des contrats qui peuvent être négociés sur des marchés hors cote ou des marchés réglementés, permettant l'achat d'un élément sous-jacent à un prix établi par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente.

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur ainsi que le montant nominal de référence des instruments financiers dérivés détenus par la CDPQ :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés réglementés						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-	-	134 246	-	-	165 312
Dérivés sur actions						
Contrats à terme normalisés	-	-	21 745	-	-	8 589
Total des marchés réglementés	-	-	155 991	-	-	173 901
Marchés hors cote						
Dérivés de taux d'intérêt						
Trocis	5	34	2 156	-	30	630
Trocis réglés sur une chambre de compensation	-	-	117 814	-	-	93 350
Contrats à terme de gré à gré	19	-	3 542	-	8	785
Options	-	-	101	60	83	5 050
Dérivés de change						
Trocis	688	886	30 052	372	165	19 565
Contrats à terme de gré à gré	2 180	4 758	207 896	2 300	1 185	151 637
Options	22	-	2 030	15	-	1 573
Dérivés de défaillance de crédit						
Trocis réglés sur une chambre de compensation	-	-	13 741	-	-	4 292
Options	15	9	5 019	3	-	1 580
Dérivés sur actions						
Trocis	385	513	17 940	453	242	12 276
Options	46	29	7 675	20	1	9 162
Bons de souscription	14	-	15	13	-	14
Dérivés de produits de base						
Contrats à terme de gré à gré	-	5	201	-	1	80
Total des marchés hors cote	3 374	6 234	408 182	3 236	1 715	299 994
Total des instruments financiers dérivés	3 374	6 234	564 173	3 236	1 715	473 895

6. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

a) Politique, directive, protocoles et procédures entourant l'évaluation de la juste valeur

Les procédures d'évaluation de la CDPQ sont encadrées par la *Politique d'évaluation des investissements de la CDPQ* qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique globale est ensuite appuyée par la directive d'évaluation des investissements privés et les protocoles d'évaluation qui prévoient le processus et la méthodologie d'évaluation pour chaque type d'investissement à la CDPQ. La politique et la directive dictent également la gouvernance encadrant le processus d'évaluation et de reddition de comptes. La mise en application de la politique est la responsabilité du comité d'évaluation qui relève du comité de direction, appuyé par une équipe d'évaluation. Le comité d'évaluation approuve la conformité avec la politique et les justes valeurs chaque semestre. Par la suite, le comité d'évaluation recommande les justes valeurs au comité d'audit. Pour les évaluations des investissements privés, constitués des placements privés, d'infrastructures, d'immobiliers et de financement spécialisé, la directive prévoit, sur une période maximale de trois ans, une revue externe de la quasi-totalité de la juste valeur de ces investissements. Une revue externe inclut entre autres une évaluation par des évaluateurs indépendants, une observation de transactions sur le marché ou une évaluation d'un partenaire.

Lorsque la juste valeur est établie par des évaluateurs externes ou par des tiers, le comité d'évaluation, appuyé par l'équipe d'évaluation, s'assure des compétences, de l'expérience et de l'indépendance de ces derniers. Par ailleurs, il revoit les techniques d'évaluation, les données d'entrée importantes utilisées aux fins du calcul de la juste valeur ainsi que les résultats et les conclusions afin de s'assurer de la conformité aux normes d'évaluation reconnues.

De plus, afin de s'assurer du caractère raisonnable de la juste valeur établie, la CDPQ procède à des tests de contrôle a posteriori, à une comparaison entre la juste valeur établie et les valeurs de transactions comparables incluant les valeurs de sociétés cotées comparables, et a recours à des évaluateurs externes.

b) Techniques d'évaluation de la juste valeur

Les descriptions suivantes présentent les principales techniques d'évaluation des instruments financiers de la CDPQ :

Valeurs à court terme, titres achetés en vertu de conventions de revente, titres vendus en vertu de conventions de rachat, emprunts à payer, billets de trésorerie à payer et billets à terme à payer

La juste valeur de ces actifs et passifs financiers est établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux monétaires qui s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Créances d'entreprises et prêts hypothécaires

La juste valeur des créances d'entreprises et des prêts hypothécaires est établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux monétaires qui s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit. La CDPQ peut aussi avoir recours à des prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires.

Obligations

La juste valeur des obligations est établie selon les prix publiés sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires. La juste valeur des obligations pour lesquelles il n'existe pas de prix publiés est établie soit à l'aide d'une technique d'actualisation des flux monétaires ou selon des cotes de courtiers. L'évaluation selon l'actualisation des flux monétaires s'appuie sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Actions

Cotées en bourse

La juste valeur des actions cotées en bourse incluant des fonds négociés en bourse est établie en fonction des prix de fermeture observés sur les principales Bourses, lesquelles représentent le marché actif.

La juste valeur d'une participation dans une filiale ou une entreprise associée dont les titres sont cotés est établie selon une technique d'évaluation d'entreprise qui repose sur des données d'entrée observables et non observables.

Non cotées

La juste valeur des actions de placements privés est établie principalement selon la méthode de marché, qui comprend les techniques des multiples de sociétés comparables et des multiples de transactions comparables. La CDPQ détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et sélectionne un multiple approprié pour chacune des sociétés comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et d'autres multiples.

La juste valeur des actions de placements d'infrastructures est établie principalement selon une actualisation des flux monétaires et corroborée par la méthode de marché. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que les flux monétaires futurs.

La CDPQ a aussi recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements privés et d'infrastructures.

Techniques d'évaluation de la juste valeur (suite)

Fonds

La juste valeur des fonds de titres à revenu fixe, des fonds de couverture, des fonds de placement, des fonds de placement privés, d'infrastructures et d'immobiliers est établie selon l'actif net fourni par l'administrateur ou par le commandité, à moins qu'il existe une indication qu'elle soit différente de la valeur de l'actif net fournie. La CDPQ s'assure que les techniques d'évaluation utilisées par l'administrateur ou le commandité du fonds pour établir la juste valeur de l'actif net sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité. De plus, la juste valeur de l'actif net est ajustée pour tenir compte de certains facteurs tels que les acquisitions et dispositions d'unités de fonds effectuées entre la date des derniers états financiers fournis par le fonds et la date d'évaluation, la cote boursière des sous-jacents lorsqu'il y a présence de titres cotés ou l'existence d'indications autres faisant appel au jugement.

Participations dans des filiales non consolidées

Placements de dettes immobilières

La juste valeur des participations dans des filiales de dettes immobilières reflète la juste valeur des actifs détenus par ces filiales, qui incluent principalement des prêts hypothécaires, dont la technique d'évaluation a été décrite précédemment, et une participation dans une filiale de financements hypothécaires.

La juste valeur de la participation dans une filiale de financements hypothécaires est établie selon l'actualisation des flux monétaires. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à la filiale ainsi que les flux monétaires futurs.

Placements de biens immobiliers

La juste valeur des participations dans des filiales de biens immobiliers reflète la juste valeur des actifs et des passifs détenus directement par ces filiales, qui inclut principalement des immeubles de placement et leurs dettes hypothécaires associées, des participations dans des sociétés, ainsi que des actions cotées en bourse, des fonds immobiliers et des prêts hypothécaires, dont les techniques d'évaluation ont été décrites précédemment.

La quasi-totalité de la juste valeur des immeubles de placement est certifiée annuellement par des évaluateurs immobiliers agréés externes. Leur évaluation, fondée sur une utilisation optimale, repose essentiellement sur deux méthodologies reconnues, soit l'actualisation des flux monétaires et la capitalisation des revenus nets stabilisés. Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables telles que les conditions liées aux baux, les frais d'exploitation, la valeur résiduelle ainsi que les taux de rendement, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. Les valeurs observées lors de transactions comparables servent à corroborer la juste valeur établie.

La juste valeur des dettes hypothécaires associées aux immeubles de placement est établie selon l'actualisation des flux monétaires. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

La juste valeur d'une participation dans une société dans laquelle la CDPQ exerce un contrôle ou une influence notable est établie en fonction d'une actualisation des flux monétaires.

Placements privés, d'infrastructures, de titres à revenu fixe, de fonds de couverture et de marchés boursiers

La juste valeur des participations dans ces filiales reflète la juste valeur des actifs et des passifs détenus directement par ces filiales, qui inclut des obligations, des créances d'entreprises, des actions non cotées et cotées en bourse ainsi que des fonds dont les techniques d'évaluation ont été décrites précédemment.

Titres vendus à découvert

La juste valeur des obligations et des actions vendues à découvert est établie à l'aide de la juste valeur du titre qui est vendu à découvert. Les techniques d'évaluation de ces titres ont été décrites précédemment.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie selon le type d'instrument. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés et sur les marchés hors cote qui sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation est établie respectivement selon les prix des principales Bourses représentant le marché actif et selon les prix des chambres de compensation. Pour les autres instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, la juste valeur de ces instruments est établie par des techniques d'évaluation reconnues et couramment employées telles que l'actualisation des flux monétaires ou d'autres modèles financiers. Ces techniques nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation ainsi que les courbes de taux de change, les prix des sous-jacents et la volatilité.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers incluent les montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement, les avances à des déposants, les revenus de placement courus et à recevoir, les autres actifs, les montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement et les autres passifs. La juste valeur de ces autres instruments financiers est établie à l'aide d'une actualisation des flux monétaires. Cette technique s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Techniques d'évaluation de la juste valeur (suite)

Actif net attribuable aux déposants

Dépôts à vue

La juste valeur des dépôts à vue est établie selon leur valeur nominale étant donné qu'ils sont remboursables en tout temps au gré de l'émetteur sans pénalité.

Dépôts à terme et distributions à verser aux déposants

La juste valeur des dépôts à terme et des distributions à verser aux déposants est établie à l'aide d'une actualisation des flux monétaires. Cette technique d'évaluation s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Dépôts à participation

La juste valeur des dépôts à participation des déposants découle de l'évaluation de tous les actifs et les passifs financiers détenus par la CDPQ.

c) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers à la JVBRN de la CDPQ sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Hierarchie de la juste valeur (suite)

Le classement entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument financier et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

La détermination des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers est influencée par les conditions de marché qui prévalent à la date d'évaluation ainsi que par la composition des investissements détenus par les filiales non consolidées. Pour ces dernières, la juste valeur est classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée la plus importante. Conséquemment, le classement selon chaque niveau peut varier significativement d'un exercice à un autre.

Les tableaux suivants présentent la répartition de la juste valeur des instruments financiers entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur :

	31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	-	4 991	-	4 991
Avances à des déposants	-	628	-	628
Revenus de placement courus et à recevoir	-	1 765	-	1 765
Autres actifs	-	2 048	-	2 048
Placements				
Équivalents de trésorerie	-	40	-	40
Valeurs à court terme	-	1 391	-	1 391
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	1 728	-	1 728
Créances d'entreprises	-	-	1 950	1 950
Obligations	108 209	15 713	1 093	125 015
Actions				
Cotées en bourse	135 515	31	-	135 546
Non cotées	-	2 843	16 342	19 185
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	-	-	56 756	56 756
Placements de dettes immobilières	-	-	22 715	22 715
Placements privés	-	43	68 515	68 558
Placements d'infrastructures	-	-	62 880	62 880
Placements de titres à revenu fixe	-	-	47 915	47 915
Placements de fonds de couverture	-	-	9 259	9 259
Placements de marchés boursiers	-	6 574	41	6 615
Instruments financiers dérivés	-	3 374	-	3 374
	243 724	41 169	287 466	572 359
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 800	-	3 800
Autres passifs	-	2 472	-	2 472
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	44 132	-	44 132
Titres vendus à découvert	1 969	-	-	1 969
Billets de trésorerie à payer	-	8 761	-	8 761
Emprunts à payer	-	503	-	503
Billets à terme à payer	-	32 316	-	32 316
Instruments financiers dérivés	-	6 234	-	6 234
	1 969	98 218	-	100 187
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	-	2 247	-	2 247
Dépôts à terme	-	6	-	6
Distributions à verser aux déposants	-	391	-	391
Dépôts à participation	-	470 643	-	470 643
	-	473 287	-	473 287

Hiérarchie de la juste valeur (suite)

31 décembre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	-	1 569	-	1 569
Avances à des déposants	-	1 171	-	1 171
Revenus de placement courus et à recevoir	-	1 411	-	1 411
Autres actifs	-	705	-	705
Placements				
Équivalents de trésorerie	-	100	-	100
Valeurs à court terme	-	960	-	960
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	15 383	-	15 383
Créances d'entreprises	-	-	2 559	2 559
Obligations	72 871	17 245	691	90 807
Actions				
Cotées en bourse	122 967	36	-	123 003
Non cotées	-	3 410	17 391	20 801
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	-	12 357	45 613	57 970
Placements de dettes immobilières	-	17 490	5 021	22 511
Placements privés	-	306	59 712	60 018
Placements d'infrastructures	-	-	54 127	54 127
Placements de titres à revenu fixe	-	-	40 571	40 571
Placements de fonds de couverture	-	2 486	5 023	7 509
Placements de marchés boursiers	-	5 317	30	5 347
Instruments financiers dérivés	-	3 236	-	3 236
	195 838	83 182	230 738	509 758
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	4 503	-	4 503
Autres passifs	-	2 248	-	2 248
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	29 805	-	29 805
Titres vendus à découvert	1 106	-	-	1 106
Billets de trésorerie à payer	-	9 151	-	9 151
Emprunts à payer	-	1 635	-	1 635
Billets à terme à payer	-	27 039	-	27 039
Instruments financiers dérivés	-	1 715	-	1 715
	1 106	76 096	-	77 202
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	-	1 654	-	1 654
Dépôts à terme	-	6	-	6
Distributions à verser aux déposants	-	3 393	-	3 393
Dépôts à participation	-	429 194	-	429 194
	-	434 247	-	434 247

Hiérarchie de la juste valeur (suite)

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur

Au 31 décembre 2024, afin d'harmoniser la classification entre les niveaux de la hiérarchie des instruments financiers des filiales immobilières avec les autres filiales intermédiaires, tel que décrit à la note 2, des instruments financiers d'une valeur de 29 847 M\$ ont été transférés depuis le niveau 2 vers le niveau 3. En raison de l'augmentation des investissements sous-jacents classés au niveau 3 détenus par des filiales non consolidées, des instruments financiers d'une valeur de 2 486 M\$ ont aussi été transférés depuis le niveau 2 vers le niveau 3. Enfin, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 85 M\$ ont été transférés depuis le niveau 1 vers le niveau 2 et 3 065 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 1.

Au 31 décembre 2023, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 603 M\$ ont été transférés depuis le niveau 1 vers le niveau 2 et 5 771 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 1. De plus, en raison de l'augmentation des investissements sous-jacents classés au niveau 2 détenus par des filiales non consolidées, des instruments financiers d'une valeur de 1 427 M\$ ont été transférés depuis le niveau 3 vers le niveau 2.

d) Niveau 3 : Rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture

Pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture aux 31 décembre 2024 et 2023 se détaillent comme suit :

								2024
	Solde d'ouverture	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ¹	Achats	Ventes	Règlements	Transferts	Solde de clôture	Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice ¹
Créances d'entreprises	2 559	(28)	92	(624)	(49)	-	1 950	(7)
Obligations	691	151	295	(42)	(2)	-	1 093	96
Actions	17 391	1 674	154	(2 877)	-	-	16 342	1 195
Participations dans des filiales non consolidées ²	210 097	20 685	49 944	(44 674)	(304)	32 333	268 081	17 332
								2023
	Solde d'ouverture	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ¹	Achats	Ventes	Règlements	Transferts ³	Solde de clôture	Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice ¹
Créances d'entreprises	2 066	12	100	(237)	(92)	710	2 559	(11)
Obligations	747	(42)	80	(92)	(2)	-	691	(9)
Actions	18 320	1 615	219	(2 763)	-	-	17 391	1 457
Participations dans des filiales non consolidées	201 333	5 089	13 556	(7 744)	-	(2 137)	210 097	5 184

¹ Présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

² Au 31 décembre 2024, les achats et les ventes comprennent des montants de 30 509 M\$ et 27 832 M\$ respectivement, liés à des transactions de capital et de réorganisations de filiales intermédiaires, à la suite de l'intégration des filiales immobilières, tel que décrit à la note 2.

³ Au 31 décembre 2023, des instruments financiers d'une valeur de 710 M\$ ont été transférés de la catégorie « Participations dans des filiales non consolidées » à la catégorie « Créances d'entreprises ».

e) Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses raisonnables

Dans certains cas, les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation reposent sur des données d'entrée non observables ou sur des données d'entrée observables ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué. Bien que la CDPQ juge que ses évaluations de la juste valeur sont appropriées, le recours à des hypothèses raisonnablement possibles pourrait se traduire par des justes valeurs différentes. Pour une date de mesure donnée, il est possible que d'autres intervenants du marché puissent évaluer un même instrument financier à une juste valeur différente. Pourtant, les techniques d'évaluation et les données d'entrée employées par ces intervenants du marché pourraient tout de même satisfaire à la définition de la juste valeur. Le fait que différentes évaluations de la juste valeur existent reflète le jugement, les estimations et les hypothèses appliquées ainsi que l'incertitude relative à la mesure de la juste valeur de ces instruments financiers.

Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses raisonnables (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations quantitatives concernant les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables pour les principaux instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité à la note 6f ainsi que ceux qui sont exclus de cette analyse :

	31 décembre 2024				
	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue	Moyenne pondérée
Inclus dans l'analyse de sensibilité					
Titres à revenu fixe	2 049	Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,8 % à 6,2 %	4,1 %
			Taux d'actualisation	7,3 % à 10,8 %	9,9 %
Actions					
Placements privés	8 469	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	9,0 à 19,1	13,8
Placements d'infrastructures	4 525	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,9 % à 17,0 %	11,4 %
Participations dans des filiales non consolidées					
Placements de biens immobiliers	39 947	<i>Immeubles de placement</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	2,9 % à 14,3 %	7,7 %
		Capitalisation des revenus nets stabilisés	Taux de capitalisation	3,2 % à 14,3 %	5,9 %
		<i>Dettes hypothécaires</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,0 % à 10,5 %	1,7%
		<i>Prêts hypothécaires</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	1,4 % à 9,8 %	4,7%
		<i>Sociétés</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	5,2 %	s.o.
Placements de dettes immobilières	22 117	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	13,5 %	s.o.
			Écarts de crédit	3,8 % à 15,0 %	6,5 %
Placements privés	38 664	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA et autres multiples	6,5 à 20,2	12,6
Placements d'infrastructures	51 300	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,5 % à 17,0 %	9,5 %
Placements de titres à revenu fixe	30 046	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,3 %	s.o.
			Écarts de crédit	0,2 % à 18,8 %	4,6 %
	197 117				
Exclus de l'analyse de sensibilité					
Instruments financiers ¹	90 349	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.	s.o.
		Actif net ³	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers classés au niveau 3	287 466				

s.o. : sans objet

¹ La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des actions et des participations dans des filiales non consolidées.

² Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

³ Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers ou selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses raisonnables (suite)

			31 décembre 2023		
	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue	Moyenne pondérée
Inclus dans l'analyse de sensibilité					
Titres à revenu fixe	2 666	Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,7 % à 6,7 %	4,3 %
			Taux d'actualisation	6,0 % à 10,8 %	8,8 %
Actions					
Placements privés	6 506	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	9,5 à 18,5	13,5
Placements d'infrastructures	7 235	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,9 % à 14,5 %	10,7 %
Participations dans des filiales non consolidées					
Placements de biens immobiliers	45 613	Immeubles de placement			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	2,9 % à 13,8 %	7,5 %
		Capitalisation des revenus nets stabilisés	Taux de capitalisation	3,3 % à 13,8 %	5,8 %
		Dettes hypothécaires			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,0 % à 9,5 %	2,5 %
		Prêts hypothécaires			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	1,0 % à 10,0 %	4,7 %
Placements de dettes immobilières	1 794	Sociétés et fonds immobiliers			
		Actif net	Taux d'escompte	0,0 % à 21,6 %	3,9 %
Placements de dettes immobilières	1 794	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	13,5 %	s.o.
Placements privés	26 091	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	6,5 à 17,5	12,9
Placements d'infrastructures	41 048	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,5 % à 14,8 %	9,3 %
Placements de titres à revenu fixe	26 119	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,4 %	s.o.
			Écarts de crédit	0,1 % à 16,8 %	4,8 %
157 072					
Exclus de l'analyse de sensibilité					
Instruments financiers ¹	73 666	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.	s.o.
		Actif net ³	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers classés au niveau 3	230 738				

s.o. : sans objet

¹ La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des actions et des participations dans des filiales non consolidées.

² Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

³ Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers ou selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

f) Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses raisonnables liées aux principales données d'entrée non observables présentées aux tableaux précédents à la note 6e. La CDPQ a déterminé les hypothèses raisonnables selon son jugement et sa connaissance des marchés. Le tableau suivant présente l'augmentation et la diminution de la juste valeur découlant de l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnables pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Sensibilité de la juste valeur	10 073	(9 688)	8 913	(8 794)

Il existe une corrélation entre les données d'entrée non observables et l'établissement de la juste valeur. Ainsi, une augmentation (diminution) des taux d'actualisation, des écarts de crédit et des taux de capitalisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur. De plus, une augmentation (diminution) des multiples du BAIIA et autres multiples entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables.

7. COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier doivent être compensés aux états consolidés de la situation financière lorsque la CDPQ a un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation et qu'elle a l'intention de procéder à un règlement au net ou de réaliser l'actif financier et le passif financier simultanément avec la contrepartie. Le droit juridiquement exécutoire de compenser est effectif lorsque ce droit est exerçable dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les montants à recevoir et à payer relatifs à des opérations en voie de règlement, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés qui sont négociés sur les marchés hors cote conformément aux accords de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) font l'objet d'accords généraux de compensation qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états consolidés de la situation financière, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les titres achetés en vertu de conventions de revente et les titres vendus en vertu de conventions de rachat réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation satisfont aux critères de compensation. Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés ainsi que ceux réglés sur des chambres de compensation par l'intermédiaire de courtiers satisfont également aux critères de compensation.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs et les passifs financiers compensés et non compensés aux états consolidés de la situation financière faisant l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires :

	31 décembre 2024					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ¹	Montants faisant l'objet d'accords généraux de compensation	Montants de garanties reçues/données ²	Montants nets
Actifs financiers						
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	4 991	-	4 991	(1 286)	-	3 705
Titres achetés en vertu de conventions de revente ³	18 827	(17 097)	1 730	(187)	(1 543)	-
Instruments financiers dérivés ³	3 438	-	3 438	(2 333)	(255)	850
	27 256	(17 097)	10 159	(3 806)	(1 798)	4 555
Passifs financiers						
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	3 800	-	3 800	(1 286)	-	2 514
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ³	61 313	(17 097)	44 216	(187)	(43 932)	97
Instruments financiers dérivés ³	6 395	-	6 395	(2 333)	(3 996)	66
	71 508	(17 097)	54 411	(3 806)	(47 928)	2 677

¹ Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ou aux notes 4a et 4b.

² Les garanties financières reçues et données présentées ci-dessus ne peuvent pas inclure un montant net par contrepartie inférieur à zéro. Les montants totaux des garanties financières reçues ou données sont présentés aux notes 13 et 14.

³ Les montants à cette rubrique incluent des montants à recevoir et à payer présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement courus et à recevoir » et « Autres passifs ».

Compensation d'actifs et de passifs financiers (suite)

31 décembre 2023

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ¹	Montants faisant l'objet d'accords généraux de compensation	Montants de garanties reçues/données ²	Montants nets
Actifs financiers						
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	2 959	(1 390)	1 569	(1 207)	-	362
Titres achetés en vertu de conventions de revente ³	22 984	(7 590)	15 394	(8 211)	(7 183)	-
Instruments financiers dérivés ³	3 283	-	3 283	(1 501)	(1 607)	175
	29 226	(8 980)	20 246	(10 919)	(8 790)	537
Passifs financiers						
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	5 893	(1 390)	4 503	(1 207)	-	3 296
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ³	37 499	(7 590)	29 909	(8 211)	(21 645)	53
Instruments financiers dérivés ³	1 825	-	1 825	(1 501)	(186)	138
	45 217	(8 980)	36 237	(10 919)	(21 831)	3 487

¹ Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ou aux notes 4a et 4b.

² Les garanties financières reçues et données présentées ci-dessus ne peuvent pas inclure un montant net par contrepartie inférieur à zéro. Les montants totaux des garanties financières reçues ou données sont présentés aux notes 13 et 14.

³ Les montants à cette rubrique incluent des montants à recevoir et à payer présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement courus et à recevoir » et « Autres passifs ».

8. RÉSULTAT DE PLACEMENT AVANT DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente le revenu net de placement, les gains (pertes) nets des instruments financiers à la JVBRN ainsi que les charges d'exploitation :

	2024			2023		
	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total
Activités de gestion de trésorerie	9	4	13	25	4	29
Activités provenant des placements						
Valeurs à court terme	2	27	29	3	(14)	(11)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	1 081	8	1 089	1 102	2	1 104
Créances d'entreprises	195	(28)	167	219	12	231
Obligations	4 574	2 105	6 679	3 229	2 398	5 627
Actions	3 717	30 700	34 417	3 124	13 330	16 454
Participations dans des filiales non consolidées ^{1,2}	2 332	21 659	23 991	2 459	6 466	8 925
Instruments financiers dérivés nets	-	(14 942)	(14 942)	-	(711)	(711)
Autres	212	(105)	107	117	193	310
	12 122	39 428	51 550	10 278	21 680	31 958
Activités provenant des passifs relatifs aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 674)	(2 268)	(4 942)	(1 594)	297	(1 297)
Titres vendus à découvert	(170)	(998)	(1 168)	(174)	(120)	(294)
Activités de financement						
Billets de trésorerie à payer	(87)	(1 312)	(1 399)	(192)	(212)	(404)
Emprunts à payer	(17)	(56)	(73)	(13)	8	(5)
Billets à terme à payer	(997)	(2 031)	(3 028)	(687)	(147)	(834)
Autres						
Frais de gestion – marchés boursiers	(71)	(22)	(93)	(88)	(26)	(114)
Coûts de transaction ¹	-	(222)	(222)	-	(226)	(226)
	(4 016)	(6 909)	(10 925)	(2 748)	(426)	(3 174)
	8 106	32 519	40 625	7 530	21 254	28 784
Charges d'exploitation ² (note 9)			(979)			(799)
Résultat de placement avant distributions aux déposants			39 646			27 985

¹ Des coûts de transaction encourus par les filiales immobilières de 113 M\$ (103 M\$ en 2023) sont déduits du résultat de placement des participations dans des filiales non consolidées.

² Depuis le 26 avril 2024, les employé(e)s des filiales immobilières ont été intégrés au sein de la CDPQ, tel que décrit à la note 2. Par conséquent, les charges d'exploitation de la CDPQ incluent, à compter de cette date, les charges de ses filiales immobilières, qui étaient auparavant déduites du résultat de placement des participations dans des filiales non consolidées. Du 1^{er} janvier au 25 avril 2024, un montant de 117 M\$ de charges d'exploitation (dont 14 M\$ liés aux frais de restructuration et d'intégration) est inclus dans le résultat de placement des participations dans les filiales non consolidées.

Les honoraires des auditeurs externes pour les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux incluent, depuis 2024, les honoraires relatifs aux filiales immobilières. Au 31 décembre 2024, les honoraires s'élevaient à 10 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2023).

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les charges d'exploitation :

	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	609	509
Services informatiques et professionnels	166	150
Entretien, matériel et amortissement	37	26
Services de données et abonnements	42	38
Loyers	32	19
Frais de garde de valeurs	22	20
Autres charges	35	37
	943	799
Frais de restructuration et d'intégration ¹	36	-
	979	799

¹ La CDPQ a engagé des frais de restructuration et d'intégration, principalement composés d'indemnités de cessation d'emploi, de frais liés aux technologies informatiques et de services professionnels, à la suite de l'intégration de ses filiales immobilières, tel que décrit à la note 2.

À la suite de l'intégration des filiales immobilières, le total des charges d'exploitation s'élève à 1 096 M\$, dont 979 M\$ encourus par la CDPQ et 117 M\$ encourus par les filiales immobilières, tel que décrit à la note 8.

10. INFORMATION SECTORIELLE

La CDPQ propose à ses déposants de répartir leurs fonds dans des portefeuilles spécialisés qui regroupent des titres de même type. Ces portefeuilles constituent des secteurs opérationnels qui ont été regroupés en trois secteurs distincts selon leur approche de gestion, leurs caractéristiques économiques et leurs objectifs de rendement :

- Revenu fixe : le secteur a comme objectif de réduire le niveau de risque global du portefeuille de la CDPQ et d'effectuer l'appariement entre l'actif et le passif des déposants tout en constituant une source importante de liquidité. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Taux, Crédit et Valeurs à court terme.
- Actifs réels : le secteur a comme objectif d'exposer la CDPQ à des marchés dont les revenus de placement sont indexés à l'inflation et d'assurer la couverture partielle du risque d'inflation associé au passif de plusieurs déposants. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Immobilier et Infrastructures.
- Actions : le secteur a comme objectif d'augmenter le rendement espéré des déposants à long terme. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Marchés boursiers et Placements privés.

En complément, des activités de personnalisation donnent à chaque déposant la possibilité de moduler sa construction de portefeuille et son niveau de risque stratégique ou son exposition aux taux d'intérêts en fonction de ses besoins.

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif net attribuable aux déposants selon chaque secteur de la CDPQ :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenu fixe	154 343	135 021
Actifs réels	105 902	105 422
Actions	219 387	194 160
Autres ¹	(6 345)	(356)
Actif net attribuable aux déposants	473 287	434 247

Le tableau suivant présente la répartition du résultat de placement avant distributions aux déposants selon chaque secteur de la CDPQ :

	2024	2023
Revenu fixe	1 768	9 685
Actifs réels	456	2 029
Actions	40 367	17 513
Autres ¹	(2 945)	(1 242)
Résultat de placement avant distributions aux déposants	39 646	27 985

¹ « Autres » comprend le portefeuille spécialisé Répartition de l'actif, les activités de trésorerie et les activités personnalisées de superposition, notamment le produit d'exposition personnalisée aux taux et le produit de levier des fonds particuliers.

11. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Politiques, directives et procédures de la gestion des risques liés aux activités d'investissement

La CDPQ est responsable de gérer les sommes déposées en conformité avec les ententes de service et les politiques de placement des déposants, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés ainsi que la politique de gestion intégrée des risques. Pour ce faire, la CDPQ a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer la gestion des risques liés à l'ensemble de ses activités.

La politique de gestion intégrée des risques est adoptée par le conseil d'administration de la CDPQ. Cette politique a pour objet de promouvoir une culture et des pratiques rigoureuses de gestion des risques qui favorisent la réalisation de la mission de la CDPQ envers ses déposants. La politique de gestion intégrée des risques définit le risque de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés et de liquidité de financement.

Plus particulièrement, cette politique vise à :

- Établir les principes directeurs guidant le cadre de gestion intégrée des risques de la CDPQ et à promouvoir une saine culture de gestion des risques à tous les paliers de l'organisation;
- Énoncer le modèle de gestion des risques et la structure de gouvernance;
- Définir les rôles et responsabilités des intervenants;
- Établir l'encadrement des principaux risques auxquels la CDPQ est exposée.

La gouvernance et la gestion des risques à la CDPQ sont fondées sur les douze principes directeurs suivants :

- Un cadre de tolérance au risque;
- Les rôles du conseil d'administration et de la haute direction;
- Une approche client afin de répondre aux besoins de ses déposants;
- Une stratégie d'investissement à long terme;
- Une gestion des liquidités et du financement;
- Une connaissance approfondie des actifs et des marchés;
- Une indépendance des fonctions et la responsabilisation des différents intervenants;
- Une collaboration pour une gestion globale des risques;
- Une excellence opérationnelle;
- L'utilisation d'instruments financiers dérivés et la gestion du risque de contrepartie;
- Un encadrement pour les nouvelles activités d'investissement et les nouveaux instruments financiers;
- Un cadre d'investissement responsable.

Les paliers de contrôle ainsi que les responsables de la gouvernance de la gestion des risques sont les suivants :

1. Les groupes d'investissement sont les principaux responsables de la gestion des risques liés à leurs activités;
2. Des équipes indépendantes et des comités internes sont responsables d'appuyer les employés des groupes d'investissement et d'établir les mécanismes de contrôle appropriés;
3. Le conseil d'administration et ses comités s'assurent de l'adoption d'un cadre de gestion et le groupe d'Audit interne s'assure de l'exécution et du respect du cadre de gestion de risques établi.

La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites de risque et des paliers d'autorisation qui s'appliquent à la CDPQ globalement ainsi que des limites applicables aux activités transversales. De plus, la CDPQ élabore et révisé périodiquement les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés qui visent l'encadrement du travail des gestionnaires des portefeuilles spécialisés. Une politique d'investissement distincte établit la stratégie, le type de gestion, les titres admissibles, les objectifs de rendement, l'indice de référence ainsi que les limites de risques et de concentration.

De plus, chaque groupe d'investissement doit adopter une stratégie d'investissement. La planification stratégique globale (PSG) vise à renforcer le processus décisionnel en visant une meilleure adéquation rendement-risque dans le choix des investissements. Elle établit les orientations futures, renforce les processus de collaboration et de partage de l'information requis pour faire des choix stratégiques en matière d'investissement et assure un meilleur arrimage entre les orientations et les stratégies. Le processus PSG s'effectue en continu et comprend les étapes suivantes, soit : 1) Diagnostic et orientations stratégiques; 2) Plans stratégiques; 3) Révision et approbation et 4) Exécution et reddition de comptes. Les plans d'investissement sont communiqués au comité de direction et présentés au comité investissement-risques (CIR) ou au comité stratégie et exécution (CSE) ainsi qu'au conseil d'administration pour approbation.

La CDPQ est exposée à divers risques financiers et l'information détaillée à l'égard de ces risques est présentée dans les sections suivantes.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La CDPQ gère le risque de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte. Le risque de marché de la CDPQ est géré et calculé selon les facteurs pouvant influencer la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements.

Le risque de marché de la CDPQ est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel de la CDPQ, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la CDPQ pourrait dépasser dans 5 % des cas au cours de la prochaine année. La CDPQ évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le portefeuille réel de la CDPQ.

La méthode de la simulation historique est utilisée pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille de la CDPQ subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel de la CDPQ pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Deux mesures du risque sont calculées et analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel de la CDPQ;
- Le risque absolu du portefeuille de référence visé par les déposants représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence de la CDPQ.

Les risques absolus du portefeuille réel et du portefeuille de référence de la CDPQ sont mesurés régulièrement et sont utilisés afin de calculer le ratio du risque absolu qui est sujet à certaines limites. Le ratio du risque absolu est obtenu en divisant le risque absolu du portefeuille réel par le risque absolu du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et le risque absolu du portefeuille de référence de la CDPQ, incluant le risque des investissements sous-jacents des filiales non consolidées, en pourcentage de l'actif net, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice, ainsi que le ratio du risque absolu, se présentent comme suit :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Ratio du risque absolu	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Ratio du risque absolu
Valeur à risque	17,1 %	15,9 %	1,08	17,1 %	16,2 %	1,05

De plus, dans le cadre de la gestion du risque de marché, la CDPQ utilise des tests de tension qui permettent d'évaluer les répercussions de circonstances particulières sur les rendements du portefeuille réel de la CDPQ selon des scénarios historiques, hypothétiques ou de sensibilité sur un facteur de risque. À l'aide de différents types de scénarios, les tests de tension mesurent le gain ou la perte de valeur d'un instrument financier à la suite d'une variation d'un ou plusieurs facteurs de risque souvent reliés, comme le cours des actions, les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change, le prix des produits de base et la volatilité des marchés. Les scénarios hypothétiques sont par ailleurs enrichis continuellement pour intégrer de nouveaux enjeux.

Risque de marché (suite)

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

La stratégie de gestion des devises de la CDPQ vise à optimiser le portefeuille global ainsi que chacun des portefeuilles spécialisés en recherchant l'exposition nette optimale aux devises en considérant le rendement, le risque et la diversification attendus de chacune des devises à long terme. Un suivi fondamental des dynamiques macroéconomiques et des facteurs influençant le rendement des devises complète l'approche.

Les principales expositions aux devises des pays développés sont soumises à une couverture stratégique et dynamique. Les décisions de couverture stratégique sont mises en place pour optimiser l'exposition nette des devises à long terme selon les niveaux de couverture par portefeuille spécialisé et par devise. La gestion dynamique vise à optimiser certains portefeuilles spécialisés lorsque le dollar canadien semble fortement sous-évalué ou surévalué par rapport à sa valeur d'équilibre face à celle des pays développés selon une série de modèles de valorisation. La couverture dynamique devrait donc être peu fréquente pour une devise donnée, mais la durée de couverture, étant imprévisible, pourrait grandement varier et s'étendre de quelques semaines à plusieurs années. La dernière partie de l'approche concerne les décisions de gestion active, soit les couvertures discrétionnaires, pouvant être mises en place lors de situations de marché particulières.

La CDPQ utilise donc des instruments financiers dérivés de devises pour gérer le risque de change.

L'exposition nette aux devises tient compte de l'effet des instruments financiers dérivés de change et des investissements sous-jacents en devises des filiales non consolidées. L'exposition nette de la CDPQ aux devises en pourcentage de l'actif net incluant les achats et les ventes des unités de participation des portefeuilles spécialisés effectuées au début de chaque mois, se détaille comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dollar canadien	57 %	52 %
Dollar américain	22 %	23 %
Euro	6 %	7 %
Dollar australien	1 %	1 %
Dollar de Hong Kong	1 %	1 %
Dollar de Taïwan	1 %	-
Livre sterling	3 %	4 %
Peso mexicain	1 %	1 %
Réal brésilien	2 %	2 %
Roupie indienne	2 %	2 %
Yen	1 %	2 %
Yuan chinois	1 %	1 %
Autres	2 %	4 %
	100 %	100 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Réforme des taux interbancaires offerts

La CDPQ s'est dotée d'un comité multidisciplinaire à l'échelle de l'organisation afin d'identifier et gérer les changements ainsi que les risques générés par le remplacement des taux interbancaires offerts par des taux de référence alternatifs. La réforme comporte notamment des risques au niveau de la revue des clauses contractuelles et de la mise à jour des processus et des systèmes.

Au 31 décembre 2024, la CDPQ a terminé la transition de tous ses contrats indexés aux taux offerts en dollars canadiens (CDOR). Au 31 décembre 2023, la CDPQ détenait des instruments financiers non dérivés d'une juste valeur de 794 M\$ indexés aux taux CDOR.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Risque de concentration

L'analyse du risque de concentration est effectuée globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites d'exposition par catégorie d'instruments financiers, par émetteur pour les marchés en croissance et pour certains pays. De plus, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoient des limites précises par émetteur, par secteur d'activités et par région géographique.

Une limite de concentration par émetteur est établie à 3 % de l'actif total de la CDPQ, incluant les engagements non déboursés, et à l'exception des titres émis par les gouvernements canadien et américain ou par leurs agences qui bénéficient d'une garantie explicite, par une province ou un territoire canadiens, leurs ministères ou organismes mandataires et par les émetteurs souverains dont la notation de crédit est AAA, lesquels ne font pas partie d'une limite de concentration. La concentration par émetteur est observée quotidiennement ou à l'initiation d'une transaction nécessitant l'approbation du CIR ou du conseil d'administration, le cas échéant.

Le risque de concentration tient compte de l'effet des instruments financiers dérivés, mais exclus les dérivés de taux d'intérêt, ainsi que les obligations gouvernementales employés dans le cadre des activités stratégiques d'ajustement de la durée.

Le tableau suivant présente les principales concentrations géographiques en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le pays de l'établissement principal des émetteurs, incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
États-Unis	38 %	38 %
Canada	30 %	27 %
Europe	15 %	16 %
Asie-Pacifique	10 %	12 %
Amérique latine	4 %	4 %
Autres	3 %	3 %
	100 %	100 %

Le tableau suivant présente les principales concentrations sectorielles en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le secteur des émetteurs, incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Secteur d'activité		
Immobilier	14 %	15 %
Industrie	15 %	15 %
Produits financiers	11 %	10 %
Technologies de l'information	9 %	10 %
Consommation discrétionnaire	5 %	4 %
Services collectifs	6 %	6 %
Soins de santé	4 %	5 %
Produits de première nécessité	3 %	3 %
Dettes immobilières	4 %	4 %
Services de communication	5 %	5 %
Énergie	2 %	2 %
Matériaux	1 %	1 %
Autres	4 %	3 %
Secteur gouvernemental		
Gouvernement des États-Unis	4 %	6 %
Gouvernement du Canada	7 %	5 %
Gouvernement du Québec	2 %	2 %
Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec	1 %	1 %
Autres	3 %	3 %
	100 %	100 %

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

L'exposition maximale au risque de crédit est mesurée selon la juste valeur des instruments financiers avant la prise en compte de garanties ou autres rehaussements de crédit. Pour les autres éléments, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total garanti ou engagé.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	1 115	1 691
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	4 991	1 569
Avances à des déposants	628	1 171
Revenus de placement courus et à recevoir	1 765	1 411
Autres actifs	2 048	705
Placements		
Équivalents de trésorerie	40	100
Titres à revenu fixe	130 084	109 709
Participations dans des filiales non consolidées sous forme d'instruments d'emprunts	27 377	37 883
Instruments financiers dérivés	3 374	3 236
	171 422	157 475
Autres éléments		
Cautionnements et garanties financières (note 18)	2 880	2 178
	174 302	159 653

La CDPQ conclut des accords généraux de compensation (note 7), reçoit des garanties (note 14) et peut également utiliser des instruments financiers dérivés tels que des trocs de défaillance de crédit afin de réduire l'exposition totale au risque de crédit.

De plus, dans le but de gérer le risque de crédit, la CDPQ suit de près l'évolution du cycle de crédit des émetteurs et utilise une VaR de crédit qui a pour but de calculer la perte financière potentielle liée aux changements possibles de la qualité du crédit d'un émetteur de titres à revenu fixe.

Concentration du risque de crédit

L'analyse de la concentration du risque de crédit mesure la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers liés à un même émetteur. La politique d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoit des limites de concentration par cote de crédit. L'analyse du risque de crédit considère la probabilité de défaillance et le taux de récupération sur les titres de créance détenus par la CDPQ ainsi que le suivi des changements de la qualité du crédit des émetteurs.

En 2024, la CDPQ a révisé sa méthodologie de calcul de concentration du risque de crédit afin de mieux refléter son exposition. Ce changement vise à exclure les instruments financiers employés dans le cadre des activités stratégiques d'ajustement de la durée, notamment des dérivés de taux d'intérêt et des obligations gouvernementales dont les cotes de crédit sont principalement AAA - AA. Ces activités sont toutefois incluses dans le calcul de la valeur à risque (VaR), laquelle mesure le risque de marché. Les chiffres au 31 décembre 2023 ont été recalculés pour tenir compte du changement dans la méthodologie.

Le tableau suivant présente la concentration par cote de crédit des émetteurs de la CDPQ pour les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés ayant un risque de crédit, en pourcentage de l'exposition totale au risque de concentration de crédit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Cote de crédit		
AAA - AA	55 %	54 %
A	3 %	4 %
BBB	13 %	13 %
BB ou inférieur	20 %	21 %
Pas de cote de crédit	9 %	8 %
	100 %	100 %

Les cotes de crédit des titres émis ou garantis par les gouvernements sont obtenues auprès des agences de notation de crédit reconnues. Pour les titres du secteur corporatif, les cotes de crédit sont établies à l'aide d'un processus interne de notation qui permet de suivre annuellement l'évolution du cycle de crédit, lorsque l'information nécessaire est disponible. Dans le cas contraire, la CDPQ a recours aux agences de notation de crédit reconnues.

Risque de crédit (suite)

Risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés

Certains instruments financiers dérivés hors cote engendrent un risque de contrepartie, car ils sont négociés de gré à gré sans être échangés ou réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés dans l'éventualité où la contrepartie serait incapable de respecter les conditions aux contrats.

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés hors cote, la CDPQ effectue des transactions auprès d'institutions financières selon des critères spécifiques fixés par la direction au niveau de la qualité de l'émetteur. De plus, la CDPQ conclut des accords juridiques basés sur les normes de l'ISDA permettant de bénéficier de l'effet compensatoire entre les montants à risque et l'échange de sûretés afin de limiter son exposition nette à ce risque.

Ce risque est mesuré par contrepartie, selon l'accord juridique en vigueur, à partir duquel il est possible de calculer une exposition nette occasionnée par l'ensemble des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et par les garanties échangées. L'exposition actuelle au risque de contrepartie est mesurée quotidiennement alors que l'exposition potentielle est mesurée mensuellement.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les accords juridiques et les garanties reçues ont contribué à réduire l'exposition au risque de contrepartie des instruments financiers dérivés négociés hors cote. L'exposition maximale à ce risque est de 212 M\$ au 31 décembre 2024 (171 M\$ au 31 décembre 2023).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

La gestion des liquidités s'effectue globalement pour l'ensemble des activités de trésorerie de la CDPQ. Le suivi des liquidités et l'analyse de la conformité aux règles préétablies s'effectuent quotidiennement. Les gestionnaires sont responsables d'évaluer la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de la CDPQ.

Afin de s'assurer de l'adéquation entre les sources et les besoins potentiels de liquidité, la CDPQ bénéficie de plusieurs sources possibles de liquidité en plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie telles que l'encaissement des revenus de placement, la vente de titres obligataires, la vente en vertu de conventions de rachat et de titres liquides du marché monétaire. De plus, la CDPQ peut recourir à l'émission de billets de trésorerie et de billets à terme ainsi qu'à une facilité de crédit commise d'un montant de 4 G\$ USD pour faire face à ses engagements contractuels ainsi qu'à ses obligations financières. Au 31 décembre 2024, la CDPQ dispose de 56 G\$ en liquidités sous forme d'obligations gouvernementales et de titres du marché monétaire (60 G\$ au 31 décembre 2023).

De plus, dans le but de gérer le risque de liquidité, la CDPQ procède à des simulations de scénarios sur plusieurs horizons ainsi qu'à l'étude des événements pouvant mener à une crise de liquidité. La CDPQ effectue un suivi rigoureux et fréquent de ses besoins potentiels de liquidités et s'assure d'un accès permanent à des sources de liquidités stables et résilientes de façon proactive.

L'analyse des flux contractuels non actualisés des passifs financiers, présentée dans le tableau ci-après, constitue une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas nécessairement représentative de la façon dont la CDPQ gère son risque de liquidité et ses besoins de financement.

Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des flux contractuels non actualisés des passifs financiers non dérivés et des instruments financiers dérivés :

	31 décembre 2024				
	À vue	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 800	-	-	3 800
Autres passifs	-	1 059	120	1 162	2 341
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	44 424	-	-	44 424
Titres vendus à découvert	-	1 969	-	-	1 969
Billets de trésorerie à payer	-	8 820	-	-	8 820
Emprunts à payer	-	503	-	-	503
Billets à terme à payer	-	6 787	24 476	5 905	37 168
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	2 247	6	-	-	2 253
Distributions à verser aux déposants	-	391	-	-	391
	2 247	67 759	24 596	7 067	101 669
Instruments financiers dérivés					
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	3 622	19	3	3 644
Instruments financiers dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	-	(217 248)	(14 700)	(6 454)	(238 402)
Flux contractuels à payer	-	220 348	15 110	6 111	241 569
	-	6 722	429	(340)	6 811
	2 247	74 481	25 025	6 727	108 480

Risque de liquidité (suite)

31 décembre 2023

	À vue	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	4 503	-	-	4 503
Autres passifs	-	1 013	141	967	2 121
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	30 300	-	-	30 300
Titres vendus à découvert	-	1 106	-	-	1 106
Billets de trésorerie à payer	-	9 319	-	-	9 319
Emprunts à payer	-	1 635	-	-	1 635
Billets à terme à payer	-	3 479	22 648	5 429	31 556
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	1 654	6	-	-	1 660
Distributions à verser aux déposants	-	3 393	-	-	3 393
	1 654	54 754	22 789	6 396	85 593
Instruments financiers dérivés					
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	588	20	1	609
Instruments financiers dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	-	(154 229)	(8 369)	(6 461)	(169 059)
Flux contractuels à payer	-	152 895	8 537	6 368	167 800
	-	(746)	188	(92)	(650)
	1 654	54 008	22 977	6 304	84 943

De plus, en ce qui concerne l'actif net attribuable aux déposants, le Règlement prévoit que la CDPQ peut imposer des limites mensuelles d'annulation pour les unités de participation, soit un remboursement maximal par déposant pour l'ensemble de ses unités de participation dans tous les portefeuilles spécialisés de la CDPQ de 50 M\$. L'annulation d'unités de participation non effectuée en raison de ce maximum est reportée aux premiers jours des mois subséquents, au fur et à mesure que cette limite le permet. Ces limites ont pour objectif d'effectuer une gestion optimale et globale des liquidités de la CDPQ.

Risque de liquidité (suite)

Risque de liquidité de financement

Les tableaux suivants présentent les principales conditions ainsi que le taux d'intérêt des passifs relatifs aux placements liés aux activités de financement de la CDPQ :

	31 décembre 2024			
	Devise	Valeur nominale ¹	Échéance	Taux d'intérêt
Emprunts à payer	USD	471	Moins d'un an	5,06%
	CAD	32	Moins d'un an	4,58%
		503		
Billets de trésorerie à payer	CAD	296	Moins d'un an	4,23%
	USD	7 157	Moins d'un an	4,92%
	USD	1 237	Moins d'un an	SOFR ³ + 0,33%
	EUR	119	Moins d'un an	3,47%
		8 809		
Billets à terme à payer ²	USD	1 942	Mai 2025	SOFR ³ + 0,40%
	USD	288	Mai 2025	5,25%
	USD	3 596	Juin 2025	0,88%
	USD	2 876	Février 2026	4,50%
	USD	1 438	Mai 2026	1,00%
	CAD	1 250	Octobre 2026	1,50%
	USD	2 157	Février 2027	1,75%
	EUR	2 978	Avril 2027	1,13%
	CAD	1 250	Juin 2027	3,80%
	CAD	2 000	Mars 2028	3,70%
	USD	2 157	Juillet 2028	4,25%
	EUR	2 234	Avril 2029	3,00%
	USD	2 157	Juin 2029	4,88%
	CAD	1 500	Septembre 2029	3,95%
	AUD	267	Mai 2030	4,38%
	CAD	1 500	Décembre 2030	4,20%
	CAD	1 000	Juin 2034	3,65%
NOK	76	Avril 2038	3,54%	
USD	1 798	Novembre 2039	5,60%	
		32 464		

¹ Les montants présentés sont convertis en dollars canadiens et représentent les montants à rembourser à l'échéance.

² Au 31 décembre 2024, les billets à terme comprennent 2 688 M\$ d'obligations vertes affectées à une sélection d'investissements conformes aux catégories de projets admissibles établis par le Cadre de référence des obligations vertes de la CDPQ, qui est aligné sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'*International Capital Market Association*.

³ SOFR : *Secured Overnight Financing Rate*

Risque de liquidité (suite)

31 décembre 2023

	Devise	Valeur nominale ¹	Échéance	Taux d'intérêt
Emprunts à payer	USD	885	Moins d'un an	4,90%
	CAD	750	Moins d'un an	4,75%
		1 635		
Billets de trésorerie à payer	CAD	754	Moins d'un an	5,12%
	USD	6 400	Moins d'un an	5,68%
	USD	2 123	Moins d'un an	SOFR ³ + 0,45%
	EUR	14	Moins d'un an	3,98%
		9 291		
Billets à terme à payer ²	USD	2 637	Juillet 2024	3,15%
	USD	1 780	Mai 2025	SOFR ³ + 0,40%
	USD	264	Mai 2025	5,25%
	USD	3 296	Juin 2025	0,88%
	USD	2 637	Février 2026	4,50%
	USD	1 319	Mai 2026	1,00%
	CAD	1 250	Octobre 2026	1,50%
	USD	1 978	Février 2027	1,75%
	EUR	2 913	Avril 2027	1,13%
	CAD	1 250	Juin 2027	3,80%
	CAD	2 000	Mars 2028	3,70%
	USD	1 978	Juillet 2028	4,25%
	CAD	1 500	Septembre 2029	3,95%
	AUD	270	Mai 2030	4,38%
	CAD	750	Décembre 2030	4,20%
	NOK	78	Avril 2038	3,54%
USD	1 648	Novembre 2039	5,60%	
		27 548		

¹ Les montants présentés sont convertis en dollars canadiens et représentent les montants à rembourser à l'échéance.

² Au 31 décembre 2023, les billets à terme comprennent 2 569 M\$ d'obligations vertes affectées à une sélection d'investissements conformes aux catégories de projets admissibles établis par le Cadre de référence des obligations vertes de la CDPQ, qui est aligné sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'*International Capital Market Association*.

³ SOFR : *Secured Overnight Financing Rate*

Les billets de trésorerie sont émis à des taux fixes ou variables pour des échéances ne dépassant pas 12 mois et garantis par les actifs de la CDPQ. En vertu de la limite prescrite dans le document d'information d'émission des billets de trésorerie, la valeur nominale de l'ensemble de ces billets en circulation ne peut excéder en tout temps 12 G\$ USD aux 31 décembre 2024 et 2023 pour le programme américain, et l'équivalent de 4 G\$ CAD aux 31 décembre 2024 et 2023 pour les billets de trésorerie émis au Canada et à l'étranger, à l'exclusion des États-Unis.

Les billets à terme à payer sont émis à des taux fixes ou variables. Ils sont remboursables à l'échéance et garantis par les actifs de la CDPQ.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la CDPQ a renouvelé sa facilité de crédit commise auprès d'un syndicat bancaire d'un montant total équivalent à 5,8 G\$ CAD, soit deux tranches de 2 G\$ USD qui sont renouvelables annuellement pour des termes de deux et trois ans respectivement. La facilité de crédit porte intérêt à taux variable et est garantie entièrement, inconditionnellement et irrévocablement par la CDPQ. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité de crédit.

12. GESTION DU CAPITAL

La CDPQ définit son capital comme étant l'actif net attribuable aux déposants. Le capital de la CDPQ peut varier en fonction de la demande des déposants pour l'annulation et l'émission d'unités de dépôts à participation et pour les dépôts et les retraits des dépôts à vue et à terme. L'objectif de la gestion du capital de la CDPQ est d'investir les contributions et les dépôts dans le meilleur intérêt des déposants conformément à la Loi dans le but de réaliser un rendement optimal, tout en respectant les politiques d'investissement des déposants.

La CDPQ n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

De plus, la CDPQ a pour objectif de conserver sa cote de crédit AAA afin de lui assurer l'accès au marché des capitaux au meilleur coût. Par conséquent, le montant de billets émis sur le marché des capitaux, avec recours sur l'ensemble des actifs de la CDPQ, a été limité par le conseil d'administration à 10 % de l'actif net attribuable aux déposants auquel est ajoutée la juste valeur des billets en circulation (actif net ajusté).

13. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

La CDPQ conclut des transactions de prêts et d'emprunts de titres ainsi que des conventions de rachat de titres pour lesquelles elle transfère des actifs financiers à des contreparties. Les titres transférés ne répondent pas aux critères de décomptabilisation puisque la CDPQ conserve la majorité des risques tels que le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change et de prix ainsi que la majorité des avantages relatifs tels que les flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés des états consolidés de la situation financière ainsi que la juste valeur des passifs financiers associés :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs financiers transférés non décomptabilisés¹		
Obligations	84 213	53 872
Actions	18 162	22 268
	102 375	76 140
Passifs financiers associés		
Emprunts à payer ²	503	1 635
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ³	61 313	37 499
	61 816	39 134

¹ Dans le cadre des activités de prêts et d'emprunts de titres, la CDPQ ne comptabilise pas aux états consolidés de la situation financière les actifs financiers empruntés de tierces parties. Par conséquent, le montant inclut des actifs financiers de la CDPQ ainsi que ceux empruntés de tierces parties d'un montant de 9 398 M\$ au 31 décembre 2024 (5 979 M\$ au 31 décembre 2023).

² Le montant présenté correspond à la trésorerie reçue en garantie sur des transactions de prêts de titres et sur les activités des instruments financiers dérivés.

³ Le montant net est présenté aux notes 4 et 7.

14. GARANTIES

Actifs financiers donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la CDPQ peut donner des actifs financiers en garantie lors de transactions. Les contreparties peuvent être autorisées, par un contrat légal ou par les pratiques du marché, à vendre ou à redonner en garantie certains titres. Sous certaines conditions, la CDPQ peut être amenée à donner des garanties additionnelles si les titres donnés en garantie perdent de la valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des garanties données par la CDPQ pour les transactions suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts de titres	11 230	13 408
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ¹	62 142	36 478
Instruments financiers dérivés réglementés	2 779	3 673
Instruments financiers dérivés hors cote	8 074	1 652
Placements donnés en garantie ²	9 013	5 450
	93 238	60 661

¹ Dans le cadre des activités de titres vendus en vertu de conventions de rachat, la CDPQ peut donner en garantie des actifs financiers empruntés de tierces parties. Par conséquent, le montant inclut des actifs financiers de la CDPQ ainsi que ceux empruntés de tierces parties. De plus, au 31 décembre 2024, la CDPQ a accordé une hypothèque de 1 200 M\$ à un agent, en contrepartie de la garantie fournie par ce dernier à la *Fixed Income Clearing Corporation* (FICC) pour garantir les obligations de la CDPQ dans le cadre d'activités de conventions de rachat et de revente effectuées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (1 200 M\$ au 31 décembre 2023).

² Le montant présenté correspond à des placements que la CDPQ détient dans certaines sociétés afin de garantir les emprunts externes de celles-ci. Ce montant ne peut excéder la juste valeur de ces placements. Au 31 décembre 2024, un montant de 2 352 M\$ est inclus à la suite de l'intégration des filiales immobilières au sein de la CDPQ, tel que décrit à la note 2.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal des affaires, la CDPQ peut recevoir des actifs financiers en garantie lors de transactions. Si la juste valeur des garanties reçues diminue, la CDPQ peut dans certains cas, demander des garanties additionnelles. La CDPQ est autorisée à vendre ou à redonner en garantie certains titres en l'absence de défaut de la contrepartie. Au 31 décembre 2024, des actifs financiers d'une valeur de 1 101 M\$ reçus en garantie ont été vendus ou redonnés en garantie (793 M\$ au 31 décembre 2023).

Le tableau suivant présente la juste valeur des garanties reçues par la CDPQ pour les transactions suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Prêts de titres	28 461	25 340
Titres achetés en vertu de conventions de revente	18 873	21 664
Instruments financiers dérivés hors cote	1 486	2 218
	48 820	49 222

15. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées de la CDPQ comprennent les filiales non consolidées, les partenariats, les entreprises associées ainsi que les principaux dirigeants de la CDPQ.

La CDPQ réalise diverses opérations avec des parties liées. Ces transactions sont conclues aux mêmes conditions que celles prévalant sur le marché avec des parties non liées et sont mesurées à la juste valeur. Par la nature même des activités de la CDPQ à titre d'entité d'investissement, la CDPQ peut investir dans plusieurs catégories de placements, entre autres des placements dans des filiales non consolidées, des partenariats et des entreprises associées.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la CDPQ sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Ces personnes sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction ainsi que les membres clés du comité de direction.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants de la CDPQ :

	2024	2023
Salaires et autres avantages à court terme	11	12
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	6	6
	18	19

Autres parties liées

La CDPQ est régie par la Loi et le gouvernement du Québec nomme les différents membres du conseil d'administration, dont au moins les deux tiers doivent être des membres indépendants. Il approuve également la nomination du président et chef de la direction. Ainsi, la CDPQ se prévaut de l'exemption prévue selon l'IAS 24 – *Information relative aux parties liées* quant à la divulgation des transactions avec une autorité publique liée et avec toutes les entités liées à cette autorité. Les transactions réalisées avec le gouvernement du Québec et ses entités liées sont des activités d'investissement en obligations émises ou garanties par celui-ci et sont effectuées aux conditions normales du marché, par l'intermédiaire de courtiers externes. Ces obligations sont incluses dans les catégories d'obligations « Gouvernements » et « Sociétés d'État et autres administrations publiques » à la note 4a. De plus, la CDPQ divulgue de l'information pour la catégorie du secteur gouvernemental sous « Gouvernement du Québec » et sous « Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec » à la note 11. Par ailleurs, dans le cadre de projets d'infrastructures publiques et d'un projet immobilier au Québec, par l'intermédiaire de filiales de la CDPQ, le gouvernement du Québec et ses entités liées ont conclu des ententes en lien avec ces projets. Ces ententes sont conclues dans le cours normal des activités des filiales.

16. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Filiales

Filiales consolidées

CDP Financière Inc est une filiale en propriété exclusive qui a pour but d'émettre des titres de dette afin de financer les investissements de la CDPQ à un coût de financement optimal.

Les filiales qui offrent des services liés aux activités administratives et de gestion sont : CDPQ U.S. Inc, CDPQ London LLP, CDPQ Paris S.A.S., CDPQ Asia Pacific Pte. Ltd, CDPQ Capital México, S.A. de C.V., CDPQ Sydney Pty Limited, CDPQ India Private Limited, CDPQ São Paulo Consultoria Empresarial Ltda, CDPQ Placements Privés Inc, CDPQ Placements Privés Québec Inc, CDPQ Infrastructures mondiales Inc, CDPQ Revenu fixe Inc. et, à partir du 1^{er} décembre 2024, CDPQ Deutschland GmbH et CDPQ Immobilier Inc.

Filiales non consolidées

Les filiales présentées dans cette catégorie sont des entités contrôlées par la CDPQ directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales selon les critères de l'IFRS 10.

Filiales intermédiaires

Dans le cadre de certaines activités d'investissement, la CDPQ peut avoir recours à des filiales intermédiaires qui ont pour but unique de détenir des investissements de la CDPQ. Conséquemment, celles-ci ne sont pas incluses dans les informations présentées dans les tableaux suivants alors que les principaux investissements sous-jacents dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées sont présentés.

Le groupe Ivanhoé Cambridge et Otéra Capital Inc. sont désormais considérés comme des filiales intermédiaires, tel que décrit à la note 2. Par conséquent, afin d'harmoniser la divulgation des intérêts détenus dans d'autres entités avec celle des autres filiales intermédiaires, les principaux investissements sous-jacents dans les filiales, partenariats et entreprises associées des filiales immobilières sont présentés au 31 décembre 2024 ainsi que leur pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2023.

Filiales (suite)

Les intérêts détenus dans les principales filiales non consolidées importantes au 31 décembre 2024 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau suivant. Sauf indication contraire, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas significativement du pourcentage de détention. L'établissement principal se définit comme étant la région ou le pays où se déroulent les principales activités d'affaires telles que les opérations et les revenus.

		2024	2023
	Établissement principal	Pourcentage de détention	Pourcentage de détention
Filiales non consolidées			
Dettes immobilières			
MCAP Commercial LP	Canada	79,0%	78,2%
Énergie			
Azure Power Global Ltd	Inde ³	53,4%	53,4%
Mercury Taiwan Holdings Limited ¹	Taïwan	94,0%	94,0%
Southern Star Acquisition Corporation	États-Unis	79,9%	79,9%
Trencap SEC (Énergir)	Canada	80,9%	80,9%
Verene Energia SA	Brésil	100,0%	100,0%
Fonds de couverture			
GMAC ASO Fund Inc	Singapour ⁴	100,0%	100,0%
Fonds de titres à revenu fixe			
FICG-GM-I Fund LP	Marchés en croissance ⁵	100,0%	100,0%
FICG-PG-I Fund LP	Marchés en croissance ⁵	100,0%	100,0%
Franklin Emerging Market Debt Opportunities Fund III	Marchés en croissance ⁶	100,0%	100,0%
Global Credit Opportunities (Canada) LP	Canada	100,0%	100,0%
HC Direct Lending Fund LP	États-Unis ⁶	100,0%	100,0%
Private Debt SMA (C) SLP	Royaume-Uni ⁷	100,0%	100,0%
West Street GCPD Partners LP	États-Unis ⁶	100,0%	100,0%
Immobilier			
Ancar Ivanhoe Shopping Centers Fundo de Investimento em Participações Multiestratégia	Brésil	87,7%	87,7%
GSIC Multifamily Venture II LP ²	États-Unis	47,5%	47,5%
RHP Partners II Splitter LP	États-Unis	90,0%	90,0%
Industrie			
CDPQ Infra Inc	Canada	100,0%	100,0%
Einn Volant Aircraft Leasing Holdings Ltd	Irlande ⁸	90,5%	90,5%
Maple Infrastructure Trust (anciennement Indian Highway Concessions Trust)	Inde	75,0%	75,0%
Maple Aircraft Company Holdings Limited	Irlande	95,1%	95,1%
Rail Capital Europe Holdings (Akiem Group SAS)	France	89,5%	95,2%
Spinner US AcquireCo Inc (Student Transportation of America)	États-Unis	79,9%	79,9%
Produits financiers			
NB Credit Opportunities Co-Invest I LP	États-Unis	100,0%	100,0%
Services collectifs			
Plenary Americas Holdings Ltd (Plenary Group Canada)	Canada	100,0%	100,0%

¹ Mercury Taiwan Holdings Limited détient indirectement 50,0 % de Greater Changhua Offshore Wind Farm Se Ltd.

² La CDPQ exerce un contrôle en raison des ententes avec les autres actionnaires.

³ Constituée à l'île Maurice.

⁴ Constituée aux Îles Caïmans conformément à la structure du commanditaire.

⁵ Constituée aux États-Unis.

⁶ Constituée au Canada.

⁷ Constituée au Luxembourg.

⁸ Constituée aux Bermudes.

Partenariats

Les intérêts détenus dans les principaux partenariats importants au 31 décembre 2024, qu'il s'agisse de coentreprises ou d'entreprises communes, ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2023, sont présentés dans le tableau suivant. Les droits de vote ou autres clauses contractuelles permettent à la CDPQ d'exercer un contrôle conjoint qui requiert le consentement unanime des actionnaires. L'établissement principal se définit comme étant la région ou le pays où se déroulent les principales activités d'affaires telles que les opérations et les revenus.

		2024	2023
	Établissement principal	Pourcentage de détention	Pourcentage de détention
Énergie			
Aprava Energy Private Limited	Inde	50,0%	50,0%
Invenergy Renewables Holdings LLC	États-Unis	42,0%	43,8%
Transportadora Associada de Gas SA	Brésil	50,0%	35,0%
Immobilier			
Block 58 Holdings LP	États-Unis	90,2%	90,2%
BPP CA Industrial Limited Partnership	Canada	38,4%	38,4%
BPP STPCV Lower REIT Inc	États-Unis	48,4%	48,4%
Camsta (No. 2) Limited Partnership	Canada	90,0%	90,0%
Centre commercial Vaughan Mills ¹	Canada	51,0%	51,0%
GID Urban Logistics Fund LP	États-Unis	83,3%	83,3%
ICO Logistics VLP LP (IDI Logistics)	États-Unis	50,0%	50,0%
Piret CA Limited Partnership	Canada	38,4%	38,4%
Prologis Brazil Logistics Venture Fundo de Investimento Imobiliário	Brésil	80,0%	80,0%
81 Bay Street (CIBC Square) ¹	Canada	50,0%	50,0%
Industrie			
Delachaux SA	France	43,0%	43,0%
DP World Australia B.V.	Australie ²	45,0%	45,0%
DP World Canada Investment Inc	Canada	45,0%	45,0%
DP World Caucedo (Caucedo Investments Inc, Caucedo Services Inc)	République dominicaine ³	45,0%	45,0%
STP Asset Trust, STP Project Trust (WestConnex)	Australie	10,1%	10,1%
Streem Group	France	48,6%	48,4%
Produits financiers			
Constellation Insurance LP	États-Unis	49,8%	49,5%
Greenstone Ltd	Australie	34,0%	34,0%
Technologies de l'information			
FNZ Group Limited	Europe ⁴	44,0%	44,9%

¹ Entreprise commune.

² Constituée aux Pays-Bas.

³ Constituée aux Îles Vierges Britanniques.

⁴ Constituée en Nouvelle-Zélande.

Entreprises associées

Les intérêts détenus dans les principales entreprises associées importantes au 31 décembre 2024 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau suivant. Sauf indication contraire, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas significativement du pourcentage de détention. L'établissement principal se définit comme étant la région ou le pays où se déroulent les principales activités d'affaires telles que les opérations et les revenus.

		2024	2023
	Établissement principal	Pourcentage de détention	Pourcentage de détention
Consommation discrétionnaire			
Clarios International LP	États-Unis ⁶	30,0%	30,0%
Énergie			
Holding Previa Inc	Canada	34,5%	34,0%
IPALCO Enterprises Inc	États-Unis	30,0%	30,0%
London Array Ltd, London Array Unincorporated JV	Royaume-Uni	25,0%	25,0%
NSW Electricity Networks Assets Holding Trust, NSW Electricity Networks Operations Holding Trust (TransGrid)	Australie	22,5%	22,5%
Tenedora de Energía Renovable Sol y Viento S.A.P.I. de C.V. ¹	Mexique	67,1%	67,1%
Immobilier			
Chongbang Holdings International Ltd	Chine ⁷	29,2%	29,2%
Gecina SA ²	France	15,1%	15,1%
Greystar Growth and Income Fund (892) LP	États-Unis	42,9%	42,9%
Peel Logistics UK Unit Trust ³	Royaume-Uni ⁸	80,0%	80,0%
Industrie			
Alix Partners LLP ³	États-Unis	13,5%	13,5%
Allied Universal Holdco LLC	États-Unis ⁶	27,7%	27,7%
Alvest International Equity SAS ⁴	France	39,6%	39,9%
Datamars SA	Suisse	30,0%	30,0%
DP World Jebel Ali Terminals and Free Zone FZCO	Émirats Arabes Unis	24,4%	21,9%
Eurostar Group ⁵	Belgique	19,3%	19,3%
Groupe Keolis SAS	France	30,0%	30,0%
Organización de Proyectos de Infraestructura, S.A.P.I. de C.V. (OPI), OPCEM, S.A.P.I. de C.V. (OPCEM)	Mexique	45,5%	45,5%
QPH Hold Trust, QPH Hold Co PTY Limited (Port de Brisbane)	Australie	26,7%	26,7%
Techem GmbH	Allemagne	24,5%	24,5%
Veolia Water Technologies & Solutions	États-Unis ⁹	30,0%	30,0%
Produits financiers			
Howden Group Holding Limited	Royaume-Uni	23,8%	23,8%
Soins de santé			
Sanfer Farma S.A.P.I de C.V.	Mexique	23,6%	23,6%
Sphinx SAS (Sebia SA) ³	France	39,2%	39,3%
Services de communication			
ATC Europe C.V.	Allemagne ¹⁰	25,5%	25,5%
Cogeco Communications USA Inc	États-Unis	21,0%	21,0%
Vertical Bridge Reit LLC	États-Unis	35,8%	36,7%
Technologies de l'information			
Plusgrade Inc	Canada	30,5%	40,9%

¹ Les droits de vote représentent 40,0 %.

² La CDPQ exerce une influence notable en raison de sa présence au conseil d'administration et de son statut de principal actionnaire.

³ Les droits de vote représentent 25,0 %.

⁴ Les droits de vote représentent 23,5 %.

⁵ Les droits de vote représentent 23,3 %.

⁶ Constituée au Canada.

⁷ Constituée aux Îles Caïmans.

⁸ Constituée à Jersey.

⁹ Constituée en France.

¹⁰ Constituée aux Pays-Bas.

Entités structurées non contrôlées

La CDPQ détient des intérêts dans des entités structurées non contrôlées, dont la majorité représente des fonds de placement ou des placements sous forme d'actions détenus par l'intermédiaire de sociétés en commandite. Les intérêts détenus par la CDPQ ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces entités, le contrôle étant établi en vertu d'ententes contractuelles en faveur d'un commandité ou d'un administrateur. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas la CDPQ à plus de risques que ses intérêts détenus dans des entités non structurées. Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion des risques à la note 11 et sur les engagements, cautionnements et garanties financières à la note 18.

17. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs liés aux activités de financement, incluant les changements sans contrepartie de trésorerie :

	31 décembre 2023	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Changements sans contrepartie de trésorerie		31 décembre 2024
			Variation de change	Variation de juste valeur	
Billets de trésorerie à payer	9 151	(875)	481	4	8 761
Emprunts à payer	1 635	(1 143)	11	-	503
Billets à terme à payer	27 039	3 246	1 665	366	32 316
	37 825	1 228	2 157	370	41 580

	31 décembre 2022	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Changements sans contrepartie de trésorerie		31 décembre 2023
			Variation de change	Variation de juste valeur	
Billets de trésorerie à payer	13 068	(3 566)	(386)	35	9 151
Emprunts à payer	1 992	(349)	(8)	-	1 635
Billets à terme à payer	19 749	7 143	(395)	542	27 039
	34 809	3 228	(789)	577	37 825

18. ENGAGEMENTS, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

En raison de la nature même de ses activités, la CDPQ et ses filiales intermédiaires prennent divers engagements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévues dans les conventions. Les engagements en vertu des contrats de location se chiffrent comme suit : 30 M\$ exigibles dans moins de 1 an, 117 M\$ exigibles dans 1 an à 5 ans et 681 M\$ exigibles par la suite, jusqu'à la date d'expiration des contrats de location.

Les cautionnements et les garanties financières consistent pour la CDPQ à garantir auprès d'institutions financières et de sociétés le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ainsi que certaines lettres de crédit pour ses filiales. La CDPQ et ses filiales intermédiaires peuvent également fournir des garanties financières ou émettre des lettres de crédit.

Les engagements, les cautionnements et les garanties financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements d'achat de placements ¹	43 319	22 552
Engagements en vertu de contrats de location	828	510
Cautionnements et garanties financières ²	2 880	2 178
	47 027	25 240

¹ Au 31 décembre 2024, un montant de 12 875 M\$ d'engagements d'achats de placements est inclus à la suite de l'intégration des filiales immobilières, tel que décrit à la note 2.

² Comprend un montant de 1 233 M\$ fourni par les filiales immobilières n'entraînant aucun recours sur l'ensemble des actifs de la CDPQ.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la CDPQ et ses filiales intermédiaires peuvent faire l'objet d'un certain nombre de poursuites judiciaires. Bien que la CDPQ et ses filiales intermédiaires ne puissent prédire l'issue des poursuites en cours au 31 décembre 2024, elles n'ont aucune raison de croire que le règlement d'une de ces poursuites pourrait avoir une incidence importante sur leur situation financière.